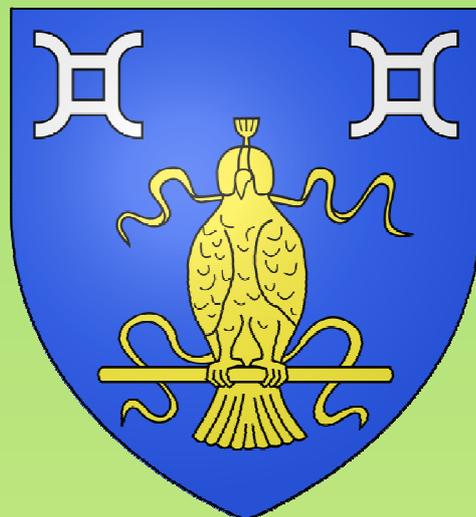


MAZANGÉ

BULLETIN MUNICIPAL



2019



la Biodiversité

PUBLICITÉ

Editorial

En ce début d'année, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2019.

A la lecture de ce nouveau bulletin municipal et des différents flashs info reçus au cours de l'année, vous pouvez prendre connaissance des différents projets portés par vos élus. Vous avez également la possibilité de consulter notre site internet www.mazange.fr

Le plus gros chantier de l'année 2018 a été la sécurisation de la traversée du Gué du Loir. Malgré la gêne occasionnée aux riverains, ces travaux complexes et difficiles ont pu être réalisés pour la sécurité et le bien de tous.

Des travaux de mise aux normes de la mairie, de la salle de conseil municipal et des toilettes publiques ont été réalisés. Ces travaux obligatoires mettent dorénavant la mairie en conformité avec les règles sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Au cours de ces dernières années, les dotations de l'Etat ont baissé considérablement et ce mouvement de baisse va vraisemblablement se poursuivre. La commune va perdre la maîtrise de la taxe d'habitation remplacée par une compensation de l'Etat dont l'évolution dans le temps a toutes les chances d'être défavorable, nous obligeant à réduire nos investissements.

Malgré cela, en 2019, nous continuerons d'être dans l'action, investir pour nos routes, nos bâtiments, etc. Le principal investissement pour cette année sera la création d'un terrain multisports au profit de l'école, du centre de loisirs et des mazangéens. Ces travaux permettront également l'agrandissement du parking de la salle communale.

Les différentes associations sont toujours à la recherche de bénévoles. Si vous souhaitez vous engager dans la vie de notre village, vous serez les bienvenus.

Que tous les acteurs, élus et bénévoles ayant contribué au dynamisme de la commune soient ici sincèrement et chaleureusement remerciés pour leur investissement et dévouement.

Pour terminer, je voudrais vous recommander les commerçants, artisans qui permettent la réalisation de ce bulletin annuel grâce à leur soutien financier.

Patrick BRIONNE

Sommaire :

NOTRE COMMUNE

Editorial p 03

Les Elus p 04

La Mairie - Vos représentants p 05

Tarifs municipaux p 06

Le Budget P 08

Actualités municipales p 10

VIE DU VILLAGE

Etat Civil 2018 p 13

Vie scolaire et Jeunesse p 14

Maisons Fleuries - Services p 16

Vie Sportive p 17

VIE ASSOCIATIVE

Calendrier 2019 - Les Présidents p 18

Perche Nature - UNC AFN p 19

Ensemble et Solidaires UNRPA p 20

Comité des Fêtes p 21

ASCM p 22

Société de chasse - UCCAV MAZANGÉ p 23

Rando - Sport Auto Tours - APPMA p 24

AS LUNAY Foot - ES A.T.L. p 25

Pompiers - Gendarmerie - Parioisse p 26

LA BIODIVERSITE

Chauves-souris / Chouette / Héron/
Hirondelles / Espèces invasives p 27

Jeu Biodiversité p 31

Nichoirs p 32

Défi Biodiversité - Inventaire p 33

HISTOIRE LOCALE

Il y a 100 ans p 34

INTERCOMMUNALITE

Représentants de la commune p 37

SIAEP p 38

SIVOS - Pays Vendômois p 39

SCOT p 40

SIDELC - Val de Loire Numérique p 41

Territoires Vendômois p 42

TTVL p 44

INFORMATIONS PRATIQUES

Emploi et formation p 45

Médical et Social p 46

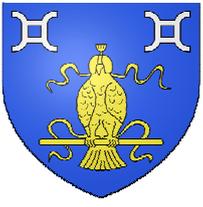
Habitat et Énergie p 49

Droit et réglementation p 50

VALDEM : Ordures ménagères P 51

Règles de vie p 52

N° Utiles - Bottin Internet p 54



Le Conseil Municipal

MAIRE : Patrick BRIONNE

AJOINTS : Evelyne VIROS (1^{ère} adjointe), Jacques COLAS (2^{ème} adjoint),
Christophe RENON (3^{ème} adjoint), Nicole DIJON (4^{ème} adjointe),

CONSEILLERS : Claudia GANDELIN, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI,
Jules COLIN, Didier DECLERCK, Loïc ESSERMEANT, Dominique GAUDRUAU,
Vincent NEILZ, Jean-Yves OZAN, Michel ROUVRE.



COMMISSIONS	RESPONSABLE	TITULAIRES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
ANIMATION	Nicole DIJON	Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI, Jules COLIN Didier DECLERCK, Loïc ESSERMEANT, Christophe RENON		
VOIRIE-TRAVAUX	Christophe RENON	Corinne JOUSSARD, Jules COLIN, Loïc ESSERMEANT, Jean-Yves OZAN		
FINANCES	Patrick BRIONNE	Corinne JOUSSARD, Evelyne VIROS, Loïc ESSERMEANT, Dominique GAUDRUAU		
COMMUNICATION	Nicole DIJON	Claudia GANDELIN, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI, Vincent NEILZ, Jean-Yves OZAN		
ACTION SOCIALE	Evelyne VIROS	Nicole DIJON, Carine STEFANUCCI, Jean-Yves OZAN		
APPEL D'OFFRES		Jacques COLAS Christophe RENON Jules COLIN		Evelyne VIROS Nicole DIJON Dominique GAUDRUAU



Vœux du Maire 2018



Organisation des Jeux du 14 juillet



Circulation au Gué du Loir



Participation au Repas des Anciens

La Mairie

5 rue Suzanne MARSOLLIER
41100 MAZANGE

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	14h00 à 17h00
Mardi	14h00 à 17h00
Mercredi	09h00 à 12h00
Jeudi	14h00 à 17h00
Vendredi	14h00 à 17h00

Tél. : 02 54 72 00 27

Fax : 02 54 72 11 48

E-mail : mairie.mazange@wanadoo.fr

PERSONNEL COMMUNAL

SECRETARIAT

- ⇒ Sylvie BENOIT
- ⇒ Valérie FAUCHEUX

AGENTS TECHNIQUES COMMUNAUX

- ⇒ Carine BERTHELOT
- ⇒ Dany NEILZ
- ⇒ Aurélien BOYÉ



Remise de la médaille d'honneur à V. Fauchoux



Vos représentants

Les conseillers départementaux du canton de Vendôme siégeant au conseil départemental sont Mme Monique GIBOTTEAU, 1^{ère} vice-présidente chargée des solidarités, et M. Philippe GOUET.

Le conseil départemental du Loir-et-Cher est présidé par M. Nicolas PERRUCHOT.

<http://www.le-loir-et-cher.fr> (« Les élus ») - Tél : 02.54.58.41.41

M. Pascal BRINDEAU, député depuis le 11 janvier 2019, siège à l'Assemblée Nationale présidée par Richard FERRAND. <http://www.assemblee-nationale.fr> (« Les députés »)

M. Jean-PAUL PRINCE (depuis le 3 novembre 2017 en remplacement de Mme Jacqueline GOURAULT, membre du Gouvernement) et M. Jean-Marie JANSSENS, sénateurs de Loir-et-Cher, siègent au Sénat présidé par M. Gérard LARCHER. <http://www.senat.fr> (« Vos sénateurs »)

10 représentants de Loir et Cher siègent au conseil régional de la région Centre-Val de Loire présidé par François BONNEAU.

<http://www.regioncentre-valdeloire.fr> (« La région Centre Val de Loire »)

Jusqu'au élections européennes du 26 mai, les députés européens de la circonscription Massif Central-Centre siégeant au Parlement Européen (Bruxelles/Strasbourg) sont Angélique DELAHAYE, Karine GLOANEC MAURIN, Brice HORTEFEUX, Philippe LOISEAU, Bernard MONOT. Le Parlement Européen est présidé par l'italien Antonio TAJANI.

<http://www.europarl.europa.eu> (« Députés »).

L'Etat est représenté en Loir et Cher par M. Jean-Pierre CONDEMINE (Préfet) et Mme Léa POPLIN (Sous-préfète de Vendôme) - <http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr> - Tél. : 0810.02.41.41



Tarifs Municipaux



Location du foyer communal

(Pour 120 personnes maximum)

Forfait de vaisselle : 50 €

Forfait chauffage : 25 € par jour (payable du 15 octobre au 15 avril).

Caution : 200 € (elle sera demandée à la réservation).

Elle vous sera restituée dès la location de la salle terminée, moyennant la remise en bon état de la salle. En cas de désistement après réservation de la salle, la caution sera gardée par la commune. Toute pièce manquante à la cuisine sera facturée ou remplacée lors du paiement.

PÉRIODE	TARIF 2019	PLAGE HORAIRE
Samedi midi seulement	120 €	De 7h à 18h
Samedi midi et soir	140 €	De 7h à 5h le lendemain
Samedi soir seulement	120 €	De 12h à 5h le lendemain
Samedi soir et dimanche midi	185 €	De 12h à 18h le lendemain
Dimanche midi seulement	120 €	De 7h à 18h
Dimanche midi et soir	140 €	De 7h à 5h le lendemain
Samedi et dimanche entiers	215 €	De 7h à 5h le lundi
Journée en semaine midi	75 €	De 7h à 18h
Journée en semaine soir	75 €	De 12h à 5h le lendemain
Journée en semaine midi et soir	110 €	De 7h à 5h le lendemain
Vin d'honneur	50 €	

Location Petite Salle

(Pour 20 personnes maximum)

Location d'une table et de 2 bancs

PÉRIODE	TARIF 2019
Vin d'honneur	20 €
Un week-end	5 €

Cimetière de Mazangé



EMPLACEMENT

CONCESSION TARIF 2019

15 ans	100 €
30 ans	200 €
50 ans	300 €

COLUMBARIUM

CONCESSION TARIF 2019

CASES ET CAVE URNES

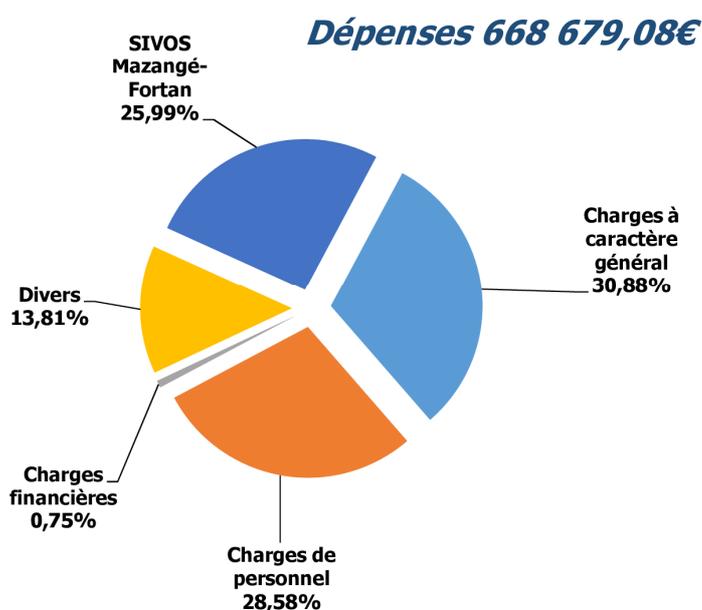
15 ans	200 €
30 ans	400 €
50 ans	600 €

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
la Mairie au 02 54 72 00 27

PUBLICITE

Le Budget

Fonctionnement



Charges à caractère général

Eau-Electricité-Carburants-Combustibles
Entretien voirie - Entretien bâtiments
Entretien matériel-Maintenance
Fournitures administratives
Honoraires-Indemnités-Frais d'actes
Frais postaux et de Télécommunications
Fêtes et cérémonies
Assurances -Taxes diverses-Frais divers

Charges de personnel

Salaires -URSSAF-Cotisations diverses

Divers(Charges de Gestion courante)

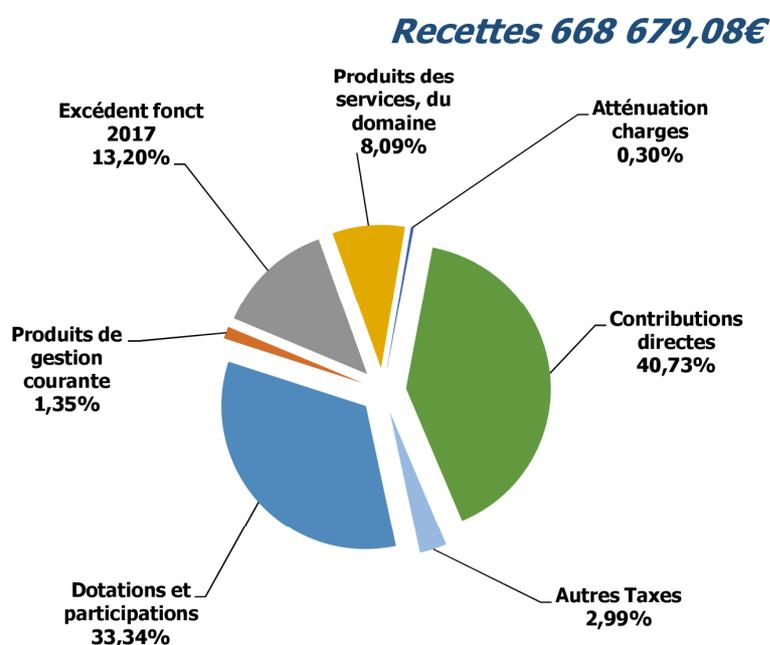
Indemnités-Charges diverses
Syndicat Intercommunaux
Subventions aux associations
Caisse des écoles- CCAS
Dépenses imprévues

Charges financières

Intérêts des emprunts

SIVOS

Financement des écoles



Impôts et taxes

Contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti)
Taxes Diverses

Dotations et participations

Dotation Fonctionnement État

Autres produits de gestion courante

Location logements-Salle des fêtes

Produits des services, du domaine

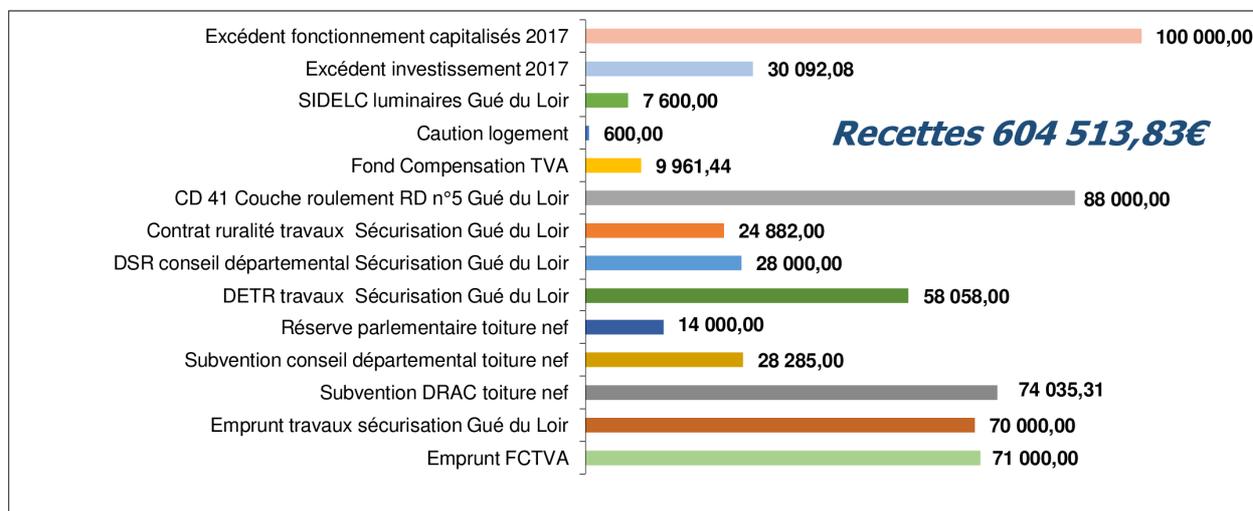
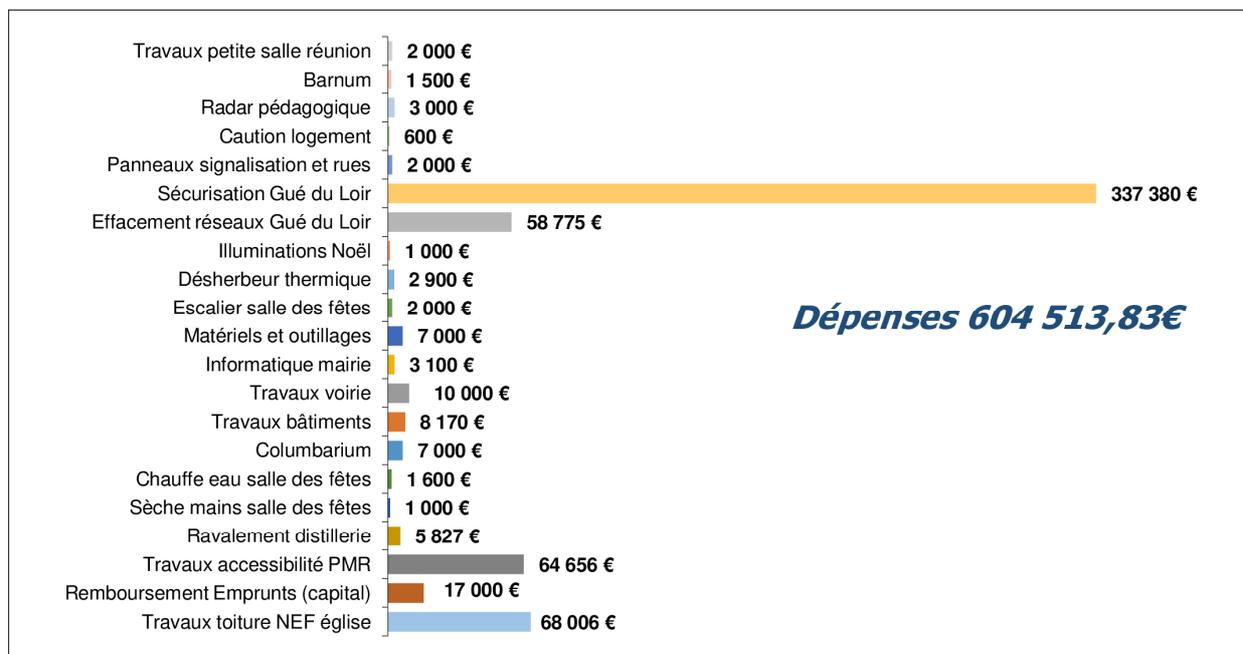
Remboursement par autres syndicats
Concessions cimetières
Insertions publicitaires du bulletin

Taux des impôts de la commune

Taxe d'habitation **14,60%** Taxe Foncière Bâti **21,25%** Taxe Foncière Non Bâti **49,69%**

Primitif 2018

Investissement



Autres budgets primitifs annexes de la commune

Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **46 888,50 €**

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **51 690,67 €**

CCAS

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **7485,91€**

Actualités municipales

Voirie

Sécurisation de la route départementale n° 5 et accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) au Gué du Loir

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux : électricité, éclairage public, téléphone s'est élevé à 149 833,40 € HT.

Nous avons profité de ce chantier pour remplacer les luminaires existants par des éclairages à led moins énergivores et plus performants en qualité de luminosité.

Le montant des travaux de voirie s'est élevé à 252 297,03 € HT dont les principales phases ont été :

- La reprise du réseau d'eau pluviale ;
- Le remplacement des bordures de trottoir ;
- La création de trottoirs et l'élargissement de certains d'entre eux ;
- La mise en place de passages piétons ;
- La réfection de la chaussée.



Le coût de l'ensemble de ce chantier est de 402 130,43 € HT dont le financement s'établit de la façon suivante :

- Remboursement des travaux de chaussée par le Conseil départemental : 91 759,09 € HT ;
- Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux : 58 058,00 € HT ;
- Dotation de l'Etat de Solidarité à l'Investissement Local : 24 882,00 € HT ;
- Dotation au titre de la répartition des amendes de police : 8 000 € HT ;
- Dotation de Solidarité Rural Conseil départemental : 28 000,00 € HT ;
- Participation du Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) : 79 294,92 € HT ;
- Emprunt : 85 000 € HT ;
- Autofinancement : 27 136,42 € HT.

L'utilisation de deux raboteuses de bitume a permis l'évacuation de 60 camions de broyat en une seule journée ceci afin de limiter la fermeture de la route. Lors de cette opération de grande envergure, adjoints, conseillers et autres personnes ont accompagné les chauffeurs de camion pour les guider vers les différents chemins de la commune. Ces derniers ont ainsi pu bénéficier d'un renforcement grâce à ce matériau récupéré. Que ces personnes soient ici remerciées pour leur aide.



Travaux de la restauration de la toiture de l'église et du nettoyage des façades



Le 4 mars 2018 a eu lieu l'inauguration des travaux de la restauration de la toiture de l'église et du nettoyage des façades sous une météo capricieuse, voire très humide, grâce à la volonté des conseils municipaux successifs qui ont eu à cœur d'entretenir et de mettre en valeur notre patrimoine. Notre belle église classée monument historique a retrouvé toute sa splendeur.

Travaux d'accessibilité de la mairie



Environnement

Construction d'une spirale d'aromatiques

Vendredi 19 octobre dernier - de 9h à 12h, une quinzaine de personnes se sont affairées pour construire une spirale d'aromatiques. L'atelier de jardinage au naturel a été proposé et animé par Perche Nature dans le cadre des actions de sensibilisation au Zéro Pesticide en partenariat avec Territoires Vendômois et la commune de Mazangé.

Econome en eau, elle accueille de nombreux auxiliaires dans les interstices de ses pierres... Les habitants de Mazangé pourront ensuite y cueillir de savoureuses plantes aromatiques pour cuisiner ! Située à côté de la cantine, les cantinières pourront également se servir pour agrémenter les plats qu'elles cuisinent, et la spirale pourra servir de support pédagogique aux enfants de l'école.



L'après-midi récréatif du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a eu lieu le samedi 8 décembre 2018. Le CCAS devient désormais une commission du Conseil Municipal.

C'est une mesure de simplification qui évite un budget indépendant mais cela ne change rien car les fonds étaient versés par le budget communal.

Les membres restent également identiques jusqu'à la fin du mandat.

L'après midi récréatif proposé le samedi 8 décembre aux + de 70 ans s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. Les convives ont apprécié le goûter généreux qui leur a été offert.

Les heureux gagnants de cette année ont pu remporter :

1^{er} lot : une télévision

2^{ème} lot : 2 repas dans un restaurant de Vendôme

et de nombreux autres lots, dont certains offerts par les commerçants.

112 colis et 12 colis « maison de retraite » ont ensuite été distribués en fin de soirée.

Chacun est reparti ravi de ce moment agréable.

A l'année prochaine !!



Commémoration

L'association des anciens d'Afrique du nord de Mazangé-Fortan a souhaité la mise en place d'une plaque commémorative en souvenir de cette période tragique et des soldats qui ont combattu, beaucoup d'entre eux étant morts pour la France.

En effet, il y a 56 ans, la France et les représentants du peuple algérien décidaient de tourner une page de leur histoire. Le 18 mars 1962, les accords d'Evian étaient signés et le 19, à midi, le « cessez-le-feu » devait prendre effet. Même si les violences et les tragédies n'ont pas cessé du jour au lendemain, la logique de la paix finissait par s'imposer.

C'est le 19 mars donc que fut adopté le cessez-le-feu de l'un des conflits les plus douloureux de l'histoire de notre pays. Ce jour-là, certains pensèrent « c'est fini », d'autres connurent le désarroi. Des jeunes français évitèrent la mobilisation, d'autres commencèrent à entrevoir un retour possible dans leur famille.

Mais ce jour de soulagement pour beaucoup, de tristesse pour d'autres, ne signa pas la fin des drames et des horreurs. La France n'oublie pas les hommes, femmes, enfants, dont le destin fut bouleversé après cette date.

Ainsi, au fil du temps, grâce au travail des associations d'anciens combattants et des historiens, cette guerre a enfin retrouvé sa mémoire comme ses témoignages. Il est indispensable que les jeunes générations apprennent et sachent ce qui s'est réellement passé au cours de cette guerre.

La commune de Mazangé se souvenant du sacrifice de ses soldats dans l'émotion, la dignité, le respect, la fidélité de ces hommes a répondu favorablement à cette demande en inaugurant la place DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD le 10 mars 2018.



ETAT CIVIL 2018

NAISSANCES

(dressée en exécution du décret n° 51-284 du 3 mars 1951)

Gianni FAUQUENY	le 20 janvier	Josselin BORDE MELET	le 16 septembre
Mila CAPRON	le 21 janvier	Emma RICHARD	le 09 octobre
Alix GIRARD LAMONTRE	le 28 avril	Juliette TOUBHANS	le 27 novembre
Amélya BREUX	le 18 mai	Martha BOUCHET CORLAY	le 03 décembre
Milo LAMBERT	le 27 mai	Céliambre TROTTEREAU	le 12 décembre
Zoé BODSON	le 08 août	Nolan KERLEGUER	le 20 décembre
Léo GAILLARD URIBE	le 12 septembre		



MARIAGE

(dressée en exécution du décret n° 51-284 du 3 mars 1951)



Nadia LAISEMENT et Julien WOHLSCHLEGEL le 21 avril

Chloé DECLERCK et Fabien SIMON le 28 juillet

DÉCÈS

(dressée en exécution du décret n° 51-284 du 3 mars 1951)

Monique FLAMANT-SEGUIN Épouse MIRETTE le 08 février (79 ans)
Marcelle MOREAU Veuve CROSNIER le 11 février (79 ans)
Laura NOULIN Veuve BROSSE le 08 Mars (94 ans)
Bernard RUPALLEY le 13 Mars (88 ans)
Michel CHAILLOU le 01 Avril (87 ans)
Simonne PASQUIER Veuve DUBOIS le 05 Avril (95 ans)
Christelle DESCHAMBRES le 28 Mai (44 ans)
Jean-Marie GAILLARD le 24 Juin (64 ans)
Simonne RENARD Veuve NEILZ le 08 Juillet (98 ans)
François COCHET le 08 Juillet (81 ans)
Eliane MARTELLIÈRE Veuve ESSERMÉANT le 18 Octobre (88 ans)
Colette JANVIER Veuve BELLANGER le 21 Octobre (79 ans)
Claudie BODINEAU-POURMARIN Épouse AUBERT le 28 novembre (59 ans)
Maurice AUGIS le 14 décembre (83 ans)



VIE SCOLAIRE & JEUNESSE

R.P.I MAZANGÉ-FORTAN



Ecole de Mazangé

Téléphone : 02 54 72 14 77

Courriel : ec-mazange@ac-orleans-tours.fr

Directrice : Mme Soulis

2 classes : 40 élèves

- Mme Soulis : 4 PS / 9 MS / 10 GS

- Mme Guillet : 6 CP / 11 CE1

ATSEM : Carole Declerck

Autres personnels de l'école

Cantinière : Carine Berthelot

Surveillance de la cantine : Marylène Frimont

Agent d'entretien : Lydia Tabareau

Bibliothèque : Estelle Ponnet

Garderie : Carole Declerck / Marylène Frimont

Représentants de parents d'élèves

Titulaires : Mme Da Silva et M Salaün

Suppléants : Mme Méant et Mme Plessis

Ecole de Fortan

Téléphone : 02 54 72 05 36

Courriel : ec-fortan@ac-orleans-tours.fr

Directrice : Mme Deville

1 classe : 21 élèves

- Mme Deville : 9 CE2 / 7 CM1 / 5 CM2

Autres personnels de l'école

Surveillance de la cantine : Estelle Ponnet / Lydia Tabareau

Agent d'entretien : Marylène Frimont

Bibliothèque et Garderie : Estelle Ponnet

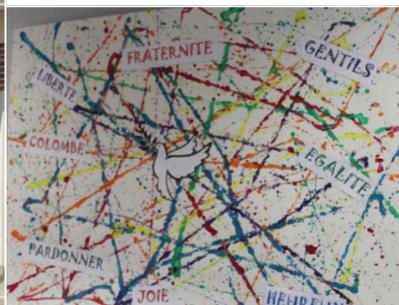
Représentants de parents d'élèves

Titulaire : Mme Roger

Suppléant : Mme Albert



Les enseignants remercient toutes les personnes, toutes les collectivités et toutes les associations qui, par leur aide humaine, matérielle ou financière permettent que tous ces projets soient possibles.



CENTRE AERÉ DE MAZANGÉ

L'ALSH de Mazangé est organisé par le SIVOS Mazangé-Fortan. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans au mois de juillet. Contact au 02 54 72 14 77 et sivos.mazange.fortan@ovh.fr

Bienvenue au camping "les flots bleus" (5 étoiles)

Nous avons débuté notre périple à la montagne avec l'ascension de l'Everest à Mazangé (rallye sportif) puis tout au long de la semaine nous avons proposé des activités en rapport avec notre thème. Panneau de fleurs séchées, cerf volant, construction d'un barbecue, élection du plus beau déguisement de montagnard et raclette au repas du midi. Petite sortie à Gadawi parc, parcours d'accrobranche très apprécié des enfants.

Nous avons continué au camping à la mer, un camp à Marçon pour les plus grands avec une initiation au paddle. Petite leçon de cuisine estivale pour les plus petits. Election de Miss et Mister camping, concours de lancer de tong, baignade.

Nous avons poursuivi au camping à la campagne avec une sortie équitation au cadre vert. Pour la première année nous avons organisé un barbecue avec les enfants et les parents, c'était un moment très apprécié par tous, un grand merci aux parents pour la participation au bon déroulement de cette soirée.

Une nuitée en tente pour les plus petits sans les parents, expérience à renouveler.

Bilan très positif cet été avec une équipe agréable et efficace.



SERVICE JEUNESSE DES TERRITOIRES VENDOMOIS

Le service jeunesse de Territoires vendômois organise toute l'année des animations, sorties, séjours et manifestations à destination des jeunes de 9 à 30 ans du territoire.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de cette programmation sur le site www.territoiresvendomois.fr, ainsi que dans le prochain numéro du magazine Territoires vendômois (mars 2019), où une présentation détaillée de chaque action sera faite sur la période mars-août 2019.

Pour toute autre question, vous pouvez contacter le guichet unique au 02.54.89.43.40.

Au sein du pôle Vendôme, les accueils de quartier de Vendôme vous reçoivent tous les soirs de 16h30 à 18h30 et les mercredis de 14h à 18h.

Du côté des communes, vous pouvez retrouver les Points Rencontre Jeunes à :

- La Ville-aux-Clercs, rendez-vous à la Ruche de 13 h 30 à 17 h 30, un samedi sur deux hors vacances scolaires ;
- Danzé, salle des associations, tous les mardis de 17 h 00 à 18 h 30 hors vacances scolaires ;
- Coulommiers-la-Tour, rendez-vous place de l'église de 17 h 45 à 19 h 30 tous les vendredis hors vacances scolaires ;
- Saint-Firmin-des-Prés, salle communale (à côté de l'église) de 17 h 15 à 18 h 45, tous les jeudis hors vacances scolaires ;
- **Azé**, salle Junior, de 15 h 00 à 17 h 00, tous les mercredis hors vacances scolaires.

De plus, un programme d'activités spécifiques est à retrouver les mercredis après-midi et vacances scolaires. Pour ces activités, un transport au départ de Mazangé (arrêt de bus place de la mairie) et du Gué-du-Loir (arrêt de bus) sera disponible dès les vacances de février 2019.

Enfin, un premier « **instant familles en jeux** », manifestation intergénérationnelle autour du jeu de société gratuite et accessible à tous, sera organisée dans la salle des fêtes de la commune le **vendredi 22 mars**, de 19h30 à 22h.

FLEURISSEMENT

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les gagnants du concours des Maisons Fleuries pour l'année 2018 sont :

GAGNANTS

RÉCOMPENSE (en bons pour fleurir)



M et Mme ROGER Jean-Claude	1 ^{er} prix : 50 €
M et Mme BARBIER Didier	2 ^{ème} prix : 40 €
Mme MARLANGUE Arlette	3 ^{ème} prix : 30 €
M et Mme BOBAULT Bernard	4 ^{ème} prix : 20 €
M VANHALUWYN David et Mme FESNEAU Mathilde	5 ^{ème} prix : 20 €
M et Mme CONSTANTIN Claude	6 ^{ème} prix : 20 €
M et Mme RADET Christophe	7 ^{ème} prix : 20 €
M et Mme LANGLAIS Christian	8 ^{ème} prix : 20 €
M et Mme PRAY Fabrice	9 ^{ème} prix : 20 €
M et Mme AUBRY Gilles	10 ^{ème} prix : 20 €

SERVICES DE PROXIMITÉ

SERVICE POSTAL

Le bureau de Poste le plus proche se situe à Villiers-sur-Loir, 18 avenue du 11 Novembre.



Horaires d'ouverture :
lundi au vendredi :
13h30 - 16h20
samedi : 11h00 - 12h00

A Mazangé, vous trouverez des boîtes aux lettres à :

- L'Orgerie
- La Fosse-Courtin
- Vauracon
- Le Gué-du-Loir
- Le Bourg (rue du commerce)

BIBLIOTHEQUES

A proximité :

- Bibliothèque du Parc Ronsard à Vendôme
Tel . 02 54 89 43 66 Web : <http://bcpv.eu>
- Médiathèque Nef Europa à Montoire
Tel. 02 54 72 72 60
- Média-Ludothèque Agora Braye à Savigny
Tel. 02 54 85 59 01

TRANSPORT À LA DEMANDE

MOVE Un véhicule vient vous chercher à domicile pour vous conduire à l'une de ces destinations fixes :

MERCREDI MATIN, Montoire, place Clémenceau
arrivée : 9 h / départ : 11 h 30

MERCREDI APRÈS-MIDI, Vendôme, mail Leclerc
arrivée : 14 h / départ : 17 h 30

VENDREDI MATIN, Vendôme, mail Leclerc
arrivée : 9 h / départ : 11 h 30

VENDREDI MATIN, Vendôme, place Saint-Martin
arrivée : 8 h 55 / départ : 11 h 25

Pour réserver son trajet, le voyageur doit téléphoner au **02 18 21 21 63** du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, au moins 24 h avant son départ. La centrale de réservation confirme le voyage ou vous propose un autre horaire.

Tarifs : 2 € le trajet soit 4 € aller-retour.

2 lignes régulières de bus desservent la commune :

- Ligne 13 : Choue-Mondoubleau-Vendôme (Arrêts au Gué du Loir, Mairie, La Cohue)
- Ligne M : Artins-Montoire-Vendôme (Arrêt au Gué du Loir)

Horaires et tarifs sur <http://move-vendomois.fr>

VIE SPORTIVE

JEUX INTER VILLAGES 2018



COURSE DE CÔTE

Une belle journée réussie pour la course de côte de la vallée du Loir, mais le record n'est pas tombé...



Quarante-cinq pilotes étaient inscrits cette année pour se mesurer sur la côte de Mazangé où nos deux pilotes locaux ont brillé dans leur catégorie respective, avec une belle première place pour Cyril et une seconde place pour Jean-Baptiste.

Malgré quelques sorties de route sans gravité où les protections ont bien joué leur rôle, et quelques casses mécaniques, aucun incident majeur n'est à déplorer.

Pour cette quatrième édition, Julien Bost, (vainqueur de la première épreuve sur ce tracé), a été le plus rapide pour parcourir les 1.3 Km du circuit en environ 42 secondes, soit 111 Km/h de moyenne.

L'accueil des riverains, l'implication des bénévoles qui donnent de leur temps ou prêtent du matériel, et les bonnes relations entre Sport Auto Tours et la municipalité contribuent à ce que cette journée soit un succès. Mazangé est une course très appréciée des pilotes.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier tous ces protagonistes qui participent à la vie de notre village. Rendez-vous le dimanche 1^{er} septembre 2019 pour la cinquième édition

RENDEZ-VOUS 2019

19 avril : passage du Tour du Loir et Cher au Gué du Loir

26 mai : 23^{ème} Triathlon des Coteaux du Vendômois

Pour cette épreuve, la mairie recherche des **signaleurs bénévoles**.
Merci à vous.

31 août et 1^{er} septembre : 5^{ème} course de côte de la Vallée du Loir



CALENDRIER 2019

JANVIER

05 janvier : Vœux du Maire à 18h
11 janvier : Assemblée Générale UNRPA
25 janvier : Assemblée Générale ASCM

FEVRIER

08 février : Assemblée Générale du Comité des Fêtes
09 février : Atelier Nichoir Hirondelles à 14h30
23 février : Soirée choucroute UCCAV

MARS

15 mars : Pot-au-feu de l'UNRPA
22 mars : Instant familles en jeux à 19h30

AVRIL

12 avril : Goûter de l'UNRPA

MAI

08 mai : Commémoration du 8 mai 1945
26 mai : Triathlon des Coteaux des Vendômois
26 mai : Élections européennes

JUIN

29 juin : Fête des écoles à MAZANGÉ

JUILLET

13 juillet : Soirée moules-frites suivie d'un bal
14 juillet : Festivités avec jeux au pré communal

SEPTEMBRE

01 septembre : Course de côte
08 septembre : Brocante et festival des vins
14/15 septembre : Journées du Patrimoine
21 septembre : Repas des anciens de l'UNRPA

OCTOBRE

20 octobre : Poule au pot de l'UNRPA

NOVEMBRE

09 novembre : Assemblée générale Sport Auto Tours
11 novembre : Commémoration du 11 novembre 1918
24 novembre : Repas « choucroute » de l'UNRPA

DECEMBRE

01 décembre : Randonnée pédestre de l'ASCM
07 décembre : Loto et Goûter des anciens (offert par la commune)
22 décembre : Noël UCCAV
27 décembre : Belote de l'UNC-AFN MAZANGÉ/FORTAN

VIE ASSOCIATIVE

LES ASSOCIATIONS

UNC A.F.N.	Daniel GALLAS	02 54 72 00 32
Société de Chasse	Régis PERGELINE	02 54 72 02 87
AAPPMA Thoré-Montoire (pêche)	Serge SAVINEAUX	02 54 72 04 41 / 06 80 14 20 23
Comité des fêtes	Liliane ANTOINE	02 54 72 08 84
Football (E.S. Azé-Thoré-Lunay)	Bruno GUIBERT	02 54 72 18 31
U.N.R.P.A. Ensemble et Solidaires	Marc BLIN	09 60 41 74 50
U.C.C.A.V.	Didier DECLERCK	02 54 72 03 85
Perche Nature	Bernard DERUE	02 54 72 03 02
Association Sportive et Culturelle	Eduard SIEGERS	02 54 72 01 40 / 06 81 78 00 74
Ecurie Sport Auto Tours	François FARÉ	02 54 77 59 90

Deux livres parcourus récemment fournissent quelques enseignements et informations qui peuvent intéresser le plus large public :

1. "Planter des arbres pour les abeilles" L'api-foresterie de demain" de Yves DARRICAU.

Editions de Terran. Prix: 19 Euros.

2. "La vie secrète des arbres" de Peter WOHLLEBEN.

Editions des Arènes. Prix : 20,90 Euros.

Voici quelques éléments puisés dans le premier de ces deux ouvrages et qui méritent réflexion.

A propos du réchauffement climatique: chaque degré de réchauffement équivaut à une remontée des conditions climatiques "moyennes" des plantes d'environ 200 kilomètres vers le nord. D'ici 2050 on peut s'attendre à un déplacement des conditions de vie de plus de 400 km vers le nord. Certains végétaux vont se trouver inadaptés, conduisant à la fragilité des écosystèmes et provoquant une pénurie pour tous les pollinisateurs indispensables à la vie sauvage et à beaucoup de cultures (en particulier les arbres fruitiers). D'où la pertinence de la proposition de Y.Darricau de planter des espèces venues d'Asie et plus adaptées à ces nouvelles conditions : par exemple le SOPHORA DU JAPON au nombre de 10000 à Paris, hautement mellifère, ou le SAVONNIER (KOELREUTERIA). Ce dernier a une écorce et des fruits riches en "saponines" utilisées traditionnellement pour laver.

Planter ces espèces exotiques perpétue la tradition des explorateurs, voyageurs... qui ont importé de nombreuses espèces lors des siècles passés, mais cette fois l'objectif est d'apporter un recours au changement climatique.

Le même auteur conseille aussi de redécouvrir des espèces locales comme l'AJONC, remarquable mellifère à longue floraison.

Mazangé, le 14 novembre 2018,
B.Dérue et J.Pécharde



U.N.C. A.F.N. SECTION MAZANGÉ/FORTAN

Union Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

L'année 2018 se termine et notre association entre dans sa 47^{ème} année et ne compte plus que 17 adhérents, notre ami François COCHET nous ayant quittés.

Cette année 2018 fut marquée par un évènement fort avec le baptême du parking situé près de l'ancienne poste, parking qui s'appelle désormais « Place des combattants d'Afrique du Nord 1^{er} janvier 1952 - 27 juillet 1962 ».



Inauguration qui a eu lieu le 10 mars 2018 en présence de nombreuses personnalités:

- M. Maurice LEROY, député et conseiller départemental
- M. Jean-Marie JANSSENS et M. Jean-Paul PRINCE, tous deux sénateurs
- Mme Monique GIBOTTEAU, conseillère départementale

La plaque fut dévoilée par M. Patrick BRIONNE, maire de Mazangé, et M. Marcel HENRY, président départemental de l'UNC AFN du Loir et Cher, avec la participation de la musique de Lunay.

Début janvier 2019 se tiendra notre assemblée générale avec l'élection du 1/3 sortant, et également d'un vice-président, notre ami René ROZET nous ayant quittés pour la Bretagne Sud.

Le bureau comprend :

- 1 Président M. GALLAS Daniel
- 1 Secrétaire M. JANVIER Claude
- 1 Trésorier M. GALOYER Jean-Claude

Les dates à retenir pour l'année 2019 sont le 8 mai et le 11 novembre



Défilé avec les portés drapeaux du Loir et Cher

Notre association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019 et remercie tous ceux qui nous sont fidèles.

Le président, M. GALLAS Daniel

2018 se termine... C'est le moment de faire le bilan.

Au cours des mois, nous avons relaté dans les « Flash Infos » la plupart des activités au fur et à mesure qu'elles se déroulaient. Tout ce qui était annoncé s'est passé comme prévu. A savoir - réunions - gouters - sorties - spectacle - repas - c'est dans une ambiance conviviale que ces activités ont été appréciées.

Toutes ces activités ont été menées « tambour battant » grâce à une équipe de bénévoles active et à leur dévoué président.

Le nombre d'adhérents se maintient mais nous sommes ouverts à tous, retraités ou non, Mazangéens ou non, nous vous invitons à nous rejoindre.

Voici le programme pour 2019 :

- Vendredi 11 janvier : Assemblée générale et Galette des rois.
- Vendredi 15 mars : Pot au feu et animation par Bertrand et Patricia.
- Lundi 25 mars : Sortie spectacle à Chécy avec Repas.
- Vendredi 19 avril : Sortie Cabaret à Vierzon.
- Mercredi 5 juin : Loto.
- Mardi 18 juin : Sortie à Honfleur et Lisieux.
- Samedi 21 septembre : Repas annuel. Animation par Benny Carel.
- Samedi 9 octobre : Poule au pot avec Guillaume.
- Dimanche 24 novembre : Choucroute avec Bertrand et Patricia.



Composition du Conseil d'administration :

Président : Marc BLIN
Vice-Président : Claude CONSTANTIN
Trésorière : Mugnette PELTIER
Vice-Trésorière : Brigitte DAGUISÉ
Secrétaire : Marie Thérèse NEILZ
Vice-Secrétaire : Marie-Madeleine BONVALET
7 membres : Marie-Claude et Daniel GATIGNON, Christiane LETOURMY, Jocelyne et Jean-Claude ROGER, Michel REMAY, Christian HEMON

Nous vous souhaitons une très bonne année 2019, santé et bonheur.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresse à :

Mugnette Peltier : 02 54 72 62 76

Marc Blin 02 54 72 09 74



Le jeudi, nous nous retrouvons une vingtaine pour jouer à la belote. Après le gouter, notre secrétaire Claude nous annonce le classement par ordre des points. C'est du sérieux !



Bilan de l'année 2018



Dimanche 17 juin

Se déroulait le **défi inter villages** représenté par les équipes de Naveil, Villiers sur Loir, Lunay et bien sûr Mazangé.

Une très belle journée dans la joie et la bonne humeur, toutes les équipes ont donné beaucoup d'énergie, l'équipe de Mazangé s'est montrée très performante et a gagné le trophée du vainqueur.

Samedi 23 juin

Feu de la saint Jean



Merci à tous les bénévoles, c'est grâce à votre aide et votre soutien que nous avons pu réaliser ce 41ème feu de Saint-Jean. Tant attendu, l'embrasement du bûcher à la tombée de la nuit est toujours très apprécié des spectateurs.

Le mot de la présidente

Entrée dans le comité des fêtes en 2009 comme membre, puis secrétaire et enfin présidente pendant 4 ans, je laisse aujourd'hui ma place à mon successeur, n'hésitez pas à venir proposer votre candidature lors de l'assemblée générale.

Bonne continuation à tous.

Liliane Antoine

**L'ASSEMBLEE GENERALE AURA LIEU
LE VENDREDI 08 FEVRIER 2019 A 20H30
A LA SALLE DES FÊTES**

**Les membres du comité des fêtes de Mazangé
vous souhaitent à tous une bonne et heureuse année 2019**



**ASSOCIATION
SPORTIVE et CULTURELLE
DE MAZANGÉ**

Comme chaque année, voici le moment de vous informer sur les événements et le résultat de l'année 2018. Ce fut une année quelque peu douloureuse pour notre association avec la disparition de notre ami, administrateur et régisseur de théâtre, Jean-Marie GAILLARD, et plus récemment notre amie et bénévole pour la Randonnée Pédestre de décembre, Karine CHEVANS née DESMONS. Je tiens publiquement à leur rendre hommage et leur dire un grand merci pour leur disponibilité et leur engagement auprès de notre association.

En 2018, nous n'avons pas repris le rallye pédestre. La raison en est très simple, pour avoir exploré les recoins de notre commune, il était temps de faire une pause pour réfléchir par quoi le remplacer. Plusieurs idées ont été avancées et sont à l'étude de faisabilité. En avril notre groupe de théâtre a joué 3 jours de suite leur pièce de théâtre et avait remporté un vrai succès. Je me félicite de la bonne participation des habitants de Mazangé. Avec la disparition de Jean-Marie, nous sommes dans l'attente de savoir ce que vont décider les artistes, continuer ou arrêter.



Notre exposition, lors de la brocante de septembre, a attiré de nombreux visiteurs. Notre section "Modélisme" a présenté pour la première fois la maquette de la gare de Tramway du Gué du Loir. On continue la finition et la continuité est en préparation pour présenter la traversée du hameau du Gué du Loir avec en arrière-plan le Manoir.

En collaboration avec les animateurs de « Perche Nature, nous avons organisé le Défi Biodiversité 410. Le but de répertorier 410 espèces animales et florales a été largement dépassé et ceci en seulement 24 heures, grâce aux divers ateliers et aux nombreux participants. Un grand merci aux bénévoles de Perche Nature et aux participants à ces ateliers.

Notre randonnée pédestre a eu lieu le 2 décembre 2018. Le compte rendu sera publié dans le premier flash info de 2019.

Rappel des dates à retenir pour le premier semestre

2019 :

Assemblée Générale le **vendredi 25 janvier – 20h30** au foyer communal. Je vous invite chaleureusement à venir y assister.

Les associations, et la nôtre n'y échappant pas, ont besoin de vous pour pouvoir continuer leur actions. Les manifestations, organisées par notre association, ont pour but d'apporter une vie sociale à Mazangé. Je remercie les autres associations pour leur dynamisme au profit de la population dans les divers domaines. Si nous proposons cela, c'est grâce aux membres de l'association, ses bénévoles et le conseil d'administration. Nous avons besoin de vous. Si rien n'est proposé, des voix s'élèvent pour réclamer des activités mais en contrepartie, peu de personnes veulent s'investir même pour quelques heures par an. Cela n'est pas tenable pour l'association. Nous avons besoin de bénévoles pour nous permettre de mettre en place ces manifestations. Je sais, je me répète chaque année mais cela devient urgent. En 2016 nous avons modifié les statuts afin de pouvoir restreindre le nombre d'administrateurs. Avec les événements tristes de cette année, nous perdons encore du monde. Je vous invite donc à venir nous rejoindre, même pour quelques heures par an, et nous aider à maintenir les activités au profit des habitants de notre commune.

Les activités de l'association :

Loisirs Créatifs : salle modélisme les vendredis de 17h00 à 19h00

Modélisme : salle modélisme les vendredis de 17h00 à 20h00 et le dimanche matin selon calendrier de 8h00 à 12h00.

Terrain de tennis : 2€ / heure + 2€ caution clé ou carte 10€ pour 12 heures.

Composition Conseil d'administration 2018

- Président Eduard SIEGERS
- Vice-président Michel MIGNOT
- Secrétaire Laëtitia LESPAGNOL
- Secrétaire adjoint Ringo MASSONNEAU
- Trésorière Véronique SIEGERS
- Trésorière adjoint Marie-Christine BOUR
- Administrateurs Monique ROGER, Damien
THEBAUT
- Président d'honneur Patrick BRIONNE

Le Conseil d'administration se joint à moi pour vous souhaiter une :

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2019



**ET EST HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR
LE 25 JANVIER 2019 A L'ASSEMBLEE GENERALE.**

L'année 2018 se termine, alors voici venu le temps de faire le bilan de la saison de chasse qui s'est écoulée. Le premier week-end de mars, les chasseurs ont participé au comptage de perdrix et de lièvres organisé par la fédération des chasseurs du Loir et Cher afin de recenser les effectifs présents sur le territoire du GIASC du Perche Vendômois (Groupement d'intérêt agro sylvo cynégétique) qui regroupe bon nombre de communes environnantes.

Ces comptages permettent de se faire une idée plus précise des animaux qui ont résisté à l'hiver et son cortège d'intempéries.

Le résultat a été meilleur que prévu compte-tenu du printemps 2017 qui avait été catastrophique au point de vue climatique (froid, trombes d'eau) laissant espérer une meilleure reproduction au printemps prochain.

A propos de la perdrix grise, la fédération de chasse a lancé un nouveau projet qui se nomme : « à la reconquête de la perdrix grise ».

Ce projet lancé après une large consultation des sociétés de chasse, a pour ambition de renforcer la présence de cette espèce emblématique des plaines de nos régions.

Il a été choisi 3 zones test sur le département sur lesquelles il a été lâché 13500 oiseaux à la fin du mois d'août et autant début septembre sur une superficie totale de 26800 ha.

Ces repeuplements sont faits avec des oiseaux de qualité, provenant de souches sauvages avec l'espoir que ces oiseaux viennent renforcer les effectifs déjà présents sur les territoires.

Donc, il a été pris la décision de ne pas tirer les perdrix cette saison en espérant qu'au printemps prochain nous trouverons une augmentation des couples lors des comptages du mois de mars.

Les comptages des faisans qui ont eu lieu au mois d'avril, ont confirmé la bonne santé de l'espèce qui maintenant est bien implantée sur notre territoire.

Le grand gibier se porte bien, la population de chevreuils est en constante augmentation sur tout le territoire, d'ailleurs la fédération de chasse a majoré les quotas de prélèvements afin de préserver les cultures sensibles et les vignes des dégâts potentiels.

L'année dernière l'attribution était de 21 animaux, cette année elle est passée à 24 bracelets avec obligation par la préfecture de réaliser un minimum de 18 animaux.

Le tir à balle des grands animaux nous amène à parler de la sécurité; c'est pourquoi nous demandons à nos chasseurs une grande prudence et une grande rigueur pour le respect des consignes de sécurité, ceci pour le bien de tout le monde, chasseurs et non chasseurs, qui utilisent la nature à des fins diverses.

A ce propos, je voudrais rappeler que les comptages de printemps (lièvres, faisans, perdrix) ne sont pas ouverts qu'aux chasseurs, les personnes qui seraient intéressées peuvent se faire connaître auprès des membres du bureau qui se feront un plaisir de les renseigner.

Vous passerez une journée agréable, et peut-être que vous aurez la chance de croiser au bout d'un champ ou d'un chemin, un renard, un chevreuil ou un blaireau, et cerise sur le gâteau, une bonne choucroute vous sera servie pour le repas de midi, mais trêve de bavardages :

le bureau de chasse et ses sociétaires se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2019.

UCCAV DE MAZANGÉ

Union Commerciale des Commerçants Artisans et Viticulteurs

Bonjour à Tous,

Tout d'abord, merci à ceux encore présents dans notre association car l'effectif diminue tous les ans avec les départs en retraite bien méritée. Le dimanche 23 décembre 2018, comme tous les ans, notre cher Père Noël a trouvé un peu de temps pour venir avec sa hotte pleine de chocolats et de places de cinéma pour les enfants et, bien entendu, le bon vin chaud très apprécié par les parents.

Dates à retenir pour l'année 2019 :

- le samedi 23 février 2019, notre traditionnelle choucroute avec le même orchestre que l'an dernier « Franck SIROTTEAU ».

Réservations auprès de M. Didier DECLERCK au 02.54.72.03.85. et de Mme Nicole BOBAULT au 02.54.72.05.22

- la brocante avec sa Foire à l'entrecôte le dimanche 08 septembre 2019.



Nous remercions très sincèrement tous les membres et les bénévoles qui s'investissent pour nos Fêtes.

Très bonne et heureuse année 2019 à toutes et tous.

LES RANDONNEUSES ET RANDONNEURS DU MARDI

Notre groupe de marcheurs s'étoffe avec de nouveaux jeunes retraités.

Si vous avez envie de vous joindre à ce groupe sympathique, venez nous rejoindre le **mardi à 14 heures sur le parking de la salle des fêtes.**

Vous pourrez randonner sur Mazangé ou les communes environnantes suivant l'humeur du jour et l'envie des participants. Il est arrivé qu'il n'y ait que deux personnes mais parfois nous sommes jusqu'à 17 ou 18 participants suivant la météo. Il n'y a pas de limite d'âge ni d'adhésion. Vous venez quand vous en avez envie pour des sorties nature à la découverte de la faune et la flore de notre territoire.

A très bientôt parmi ce groupe pour une randonnée d'environ 10 kms en 2 H/2H30.



SPORT AUTO TOURS

L'écurie Sport Auto Tours a fait le dimanche 11 mars le salon des sport mécaniques sur le parking du centre Leclerc. Il y avait de très belles autos comme celle de Sindy Patrice Launay qui a fait le rallye de Corse et aussi Jean Baptiste JONDOT et Cyril GUILLEMET qui ont participé à la finale des courses de côte et d'autres pilotes. Il y avait également le semi-podium de l'ACO et une auto du team FJ.

Pour notre course de côte le samedi 1 et dimanche 2 septembre tout s'est très bien passé dans une superbe ambiance et avec le soleil. Nous tenons à remercier tous les bénévoles et aussi tous les riverains et la commune pour leur aide et tous les partenaires. Merci encore.

Le programme 2019 :

- le dimanche 3 mars : le salon des sport mécaniques
- le samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre : la course de côte de Mazangé

Site internet : www.sport-auto-tours.com



Salon des sport mécaniques



Course de côte



A.A.P.M.A DE THORÉ-MONTOIRE « AU FIL DE L'EAU »

Il est obligatoire d'avoir une carte de pêche pour pêcher sur les eaux libres (rivières) même chez soi.

A Mazangé : les rivières de première catégorie (domaine privé) du Boulon (2,5 km), de la Bourboule ou Ruisseau de Mazangé (2 km), et de seconde catégorie (domaine privé) du Loir.

La carte de pêche est nominative et délivrée pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Elle est en vente chez les dépositaires des associations de pêche ou sur le site internet : www.cartedepêche.fr

Le guide de pêche est consultable sur le site peche41.fr

Atelier Pêche Nature (jeunes de 8 à 16 ans).
Contact : Mme MIRALTY Adeline au 06 64 03 62 63

AAPPMA Thoré-Montoire
470 Les Clouzeaux
41360 LUNAY
Tél : 02-54-72-04-41
Portable : 06-80-14-20-23
aappmadethorelarochette@gmail.com



Lors de la saison 2017-2018, le club a décidé de fusionner avec les clubs de Thoré-la-Rochette et Azé, après une concertation avec les membres des trois clubs.

Au cours de toutes ces années, nous avons connu de belles émotions et la longévité du club a été permise par l'activité des joueurs, des dirigeants mais nous tenions aussi à remercier tout ceux qui ont œuvré dans l'ombre, des acteurs du club à part entière : arbitre, supporters, entretien du terrain et des locaux, lavage des maillots, soutien des commerces et artisans locaux pour le calendrier, ...

En tant que dernier président de cette association, j'ai une pensée particulière pour tous mes prédécesseurs et dirigeants qui ont construit l'histoire de notre club !!

L'effectif sénior s'est stabilisé autour d'un effectif de 15 joueurs, trop peu pour espérer un quelconque challenge sportif...

Mais finalement le résultat sportif n'était pas le plus important de cette dernière saison, en effet nous étions focalisés sur la construction d'un nouvel avenir avec le retour de jeunes licenciés sur nos terrains grâce au groupement NTVA.

Cette saison représente donc la fin d'un cycle pour l'existence de l'A.S. Lunay et la genèse d'un autre sous les couleurs de l'ES A.T.L., toutefois, l'esprit de notre club ne s'éteindra pas. En effet, pour sauvegarder la mémoire du club et de ceux qui l'ont fait vivre, une nouvelle association est née : Génération ASL. Grâce à deux principales manifestations : Marche en Janvier et RAID VTT en Octobre, Génération ASL est chargée de l'entretien de nos infrastructures entre autres.

ES AZÉ-THORÉ-LUNAY

L'Entente Sportive Azé-Thoré-Lunay, plus communément appelée ES A.T.L., est née cette saison de la fusion du F.C. Azé, de l'A.E.P.L. Thoré et l'A.S. Lunay. Cette fusion était devenue au fil des saisons nécessaire pour assurer un avenir pérenne.



D'une part, cette fusion a permis d'augmenter la quantité et la qualité des infrastructures, pour pouvoir jouer au football tout au long de l'année. En effet, ce n'est pas moins de cinq terrains de football à 11, d'un gymnase et d'un club house sur les trois sites qui sont désormais à la disposition des licenciés et leur famille.

Du côté sportif, rien ne change pour les équipes jeunes qui restent au sein de l'Entente Jeunes N.T.V.A. En ce qui concerne les équipes sénières, la fusion a été une franche réussite. En effet, une équipe sénior féminine a été engagée en championnat à 8 Départemental en entente avec le club de l'US Saint Martin. Chez les hommes, fort de 63 licenciés, trois équipes ont pu être inscrites en Départementale 2, 3 et 4, respectivement entraînées et suivies par Jérôme Leurond, Emmanuel Desoeuvre et Alban Guerineau.

Retrouvez les calendriers, les résultats, les classements de nos équipes mais aussi des interviews et les prochains événements sur notre page Facebook et sur notre site internet « ES Azé Thoré Lunay » : es-aze-thore-lunay.footeo.com déjà un incontournable, parmi les 10 sites les plus visités du département.

Dates de nos manifestations en 2019 :

6 Janvier : Concours de Belote (à Lunay) **17 Février** : LOTO (à Thoré-la-Rochette)

13 Janvier : Concours de Belote (à Azé) **20 Avril** : Bal du foot (à Lunay)

Le bureau pour la saison 2018-2019 :

Président : Bruno GUIBERT
Vice-président : Jonathan PERCHE
Adrien LECOQ
Trésorier : James ARNOULT
Secrétaire : Charlotte LEGILLES

Autres membres du bureau :
Gilles BURON, Salomé CHEVOLLEAU,
Kévin CLÉMENT, Quentin DESCLOUX,
Gaëtan DODIN, William DUVEAU, Marie
LOPES, Marine MAOLIC, Thierry PELLE,
Boris RENOUX, Maxence ROUGY,
Stéphane THERIER, Fanny VAILLANT



Gendarmerie

Depuis près de deux ans, la communauté de brigades de MONTOIRE SUR LE LOIR est au cœur de la police de sécurité du quotidien, une des priorités gouvernementales. Elle s'engage par son action à plus de proximité, de contact avec la population et la prévention de la délinquance. La gendarmerie se doit de renforcer les liens et permettre aux citoyens de mieux connaître ses gendarmes qui donneront des conseils en matière de sécurité et de prévention.

Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre pour atteindre cet objectif :

- Création au niveau de la compagnie de Vendôme d'un groupe de prévention et de contact (GPC), unité se déplaçant dans l'ensemble des communes de l'arrondissement de VENDOME à la rencontre des habitants, des élus, des commerçants, des artisans et chefs d'entreprise. Engagés sur cette unique mission de contact, ces gendarmes sont susceptibles de venir à votre rencontre et de répondre à vos sollicitations et donner des conseils en matière de sûreté.
- Extension des horaires d'accueil des brigades de proximité de SAINT AMAND LONGPRE et SAVIGNY SUR BRAYE. Désormais, ces brigades seront ouvertes de manière de plus en plus fréquentes afin d'assurer un service public de proximité et de qualité. Les citoyens désirant se rendre dans ces unités sont invités à téléphoner à leur brigade de gendarmerie afin de s'assurer de la présence d'un personnel d'accueil et/ou de convenir d'un rendez-vous.

Outre ces mesures, la gendarmerie rappelle l'existence du dispositif « Opération Tranquillité Vacances ». Chaque citoyen, peut signaler son absence prolongée en se présentant à la gendarmerie. Les patrouilles porteront une attention particulière aux résidences signalées. Ce dispositif est applicable également pour les entreprises.

Enfin, il est important que chaque citoyen soit acteur de sa propre sécurité. La vigilance reste la priorité de chacun. Chaque élément suspect doit faire l'objet d'un signalement à la gendarmerie. Cela permet très souvent de procéder à des recoupements et confondre les auteurs. Il est donc primordial que les citoyens aient une démarche civique de solidarité de voisinage.

La communauté de brigades de MONTOIRE SUR LE LOIR composée des brigades de MONTOIRE SUR LE LOIR, SAINT AMAND LONGPRE et SAVIGNY SUR BRAYE reste à votre écoute.

Le Lieutenant LAFOND, commandant la COB de MONTOIRE SUR LE LOIR

Informations paroissiales

Célébrations

Le dimanche, messe à 9h30 dans un village et 11h00 à l'église de Montoire.

Curé

Père Benoît Lhomme-Ducret

Pour tout renseignement

Presbytère de Montoire,
8, rue Saint-Laurent
41800 Montoire-sur-le-Loir
Tel. 02 54 86 54 02
<https://www.facebook.com/paroissedemontoire>



LA BIODIVERSITÉ

Chauves-souris

La chauve-souris, voilà un animal bien mystérieux, mal connu et souvent mal-aimé par nous-autres les hommes. En réalité, les chauves-souris sont de véritables alliées car elles nous débarrassent d'une multitude d'insectes en les consommant, et notamment des moustiques !

A travers le monde, il existe plus de 1200 espèces de chauves-souris, en France on ne distingue qu'une trentaine d'espèce. Elles sont d'ailleurs toutes protégées à l'échelle nationale depuis 1981. En effet, ces mammifères sont très sensibles au dérangement et trouvent de moins en moins de gîtes pour hiberner et pour se reproduire. De plus, les nombreux insecticides, utilisés à outrances, déciment leur ressource alimentaire principale : les insectes !

Ce sont pourtant des animaux exceptionnels. En effet, ce sont tout d'abord les seuls mammifères à voler ! De plus, dans l'obscurité, les chauves-souris utilisent un système complexe de sonar qui leur permet d'éviter tous les obstacles en émettant des ultra-sons. Une autre de leur particularité : elles ont le tendon du pied qui se bloque avec le poids de leur corps. Ainsi, lorsqu'elles sont suspendues à l'envers, leurs griffes s'accrochent automatiquement, en position de repos. Cela leur permet de ne pas dépenser d'énergie lorsqu'elles restent suspendues tout l'hiver.

L'hiver est la période où les chauves-souris passent souvent la mauvaise saison dans les caves. C'est aussi la période idéale pour les recenser, si vous possédez des cavités de plus ou moins grande taille, n'hésitez pas à contacter Perche Nature qui se déplacera pour venir recenser les chauves-souris qui hibernent chez vous.

Il existe de nombreuses raisons de protéger les chauves-souris, et vous pouvez y contribuer de différentes manières : soit en installant des gîtes à chauve-souris chez vous, soit en communiquant à Perche Nature (02.54.80.11.05) les éventuelles colonies repérées. Cela nous permettra d'améliorer les connaissances que nous avons des chauves-souris dans le Loir-et-Cher.

Coraline Fillet – Perche Nature



Chouettes

De la même manière que les chauves-souris, les chouettes subissent une persécution due à la méconnaissance que nous avons de ces sublimes rapaces nocturnes. Pourtant, elles nous rendent elles-aussi service en chassant une grande quantité de rongeurs tels que les campagnols, les mulots et autres ravageurs des cultures.

Les chouettes se différencient des hiboux par l'absence d'aigrettes. Ce sont des touffes de plumes que l'on prend souvent pour des oreilles. Leurs grands yeux leur confèrent une vision nocturne exceptionnelle. Bien qu'elles aient un champ de vision restreint, elle le compense par une grande mobilité de la tête, qui peut en effet pivoter sur 270°. Elles ont également une ouïe très fine qui leur permet d'entendre les sons suraigus des micromammifères. Le couplage de ces deux capacités en fait de redoutables prédateurs.

Très souvent, elles avalent leurs proies entières et vivantes. Elles digèrent ensuite celle-ci dans leur gésier et régurgitent les restes sous forme de pelotes de réjection. Ces pelotes sont très utiles car une fois décortiquées, elles nous révèlent quelles sont les proies chassées par les chouettes, ce qui nous informe également des espèces de micromammifères présentes sur notre territoire. Si vous trouvez des pelotes de réjection, nous vous invitons à contacter Perche Nature (02.54.80.11.05).

Coraline Fillet – Perche Nature



Héron

En France, nous cohabitons avec plusieurs espèces de hérons : le Héron garde-bœuf, le Héron pourpré.... Mais celui qui nous est le plus familier reste le Héron cendré. On peut en effet l'observer aisément au bord des étangs, dans les marais ou dans les mares où il pêche avec attention poissons, batraciens et crustacés. A l'occasion il se nourrit également de micromammifères, de reptiles, de petits oiseaux ou de bourgeons.

C'est une espèce solitaire, à l'exception des périodes de reproduction où il niche en grande colonie aux sommets des arbres. On appelle ces lieux des héronnières, elles sont reconnaissables grâce aux grands nids qui y sont construits en hauteur. Le héron se reconnaît aisément en vol car à l'inverse des autres oiseaux de son envergure (spatule, cigogne, grue) il vole avec le cou recourbé.

C'est une espèce protégée depuis 1974. Cependant, il s'agit maintenant de préserver son habitat naturel, les zones humides, pour continuer à l'observer sur notre territoire.

Coraline Fillet – Perche Nature





Hirondelles et Martinets ; la biodiversité en danger !

A Mazangé nous avons le privilège d'avoir des espèces d'oiseaux migrateurs. En voie de diminution alarmante causée par l'utilisation massive de pesticides détruisant les insectes qui sont à la base de la nutrition des hirondelles et des martinets ainsi que la destruction de leur habitat et nidification et l'obstruction systématique de l'accès aux granges et autres bâtiments en milieu urbain et rural, les hirondelles et martinets disparaissent petit à petit de notre paysage. Moins 40% en dix ans d'après les scientifiques. Si les martinets et hirondelles rustiques affectionnent principalement l'intérieur des granges pour nidifier, les hirondelles de fenêtre construisent leur nid principalement dans l'angle des murs et des toitures ou dans les angles supérieurs des encoignures de fenêtres. Ceci provoque l'altération des enduits et le désagrément des fientes qui tombent au sol, sur le mobilier de jardin ou sur les voitures. Certains propriétaires prennent les devants et détruisent ces nids en pensant que le problème est solutionné. Les hirondelles qui ont déjà nidifiées à un endroit bien précis, ne retrouvant plus leur nid, construisent un nouveau nid au même endroit pour pouvoir couvrir. Pourtant, il existe des solutions à ces désagréments. Il est possible de fabriquer ou d'acheter des nichoirs pour les installer proprement et sans altérer les façades ou encoignures des fenêtres. Ceci doit être fait durant la période où ces oiseaux sont partis en Afrique c'est-à-dire entre octobre et mars de l'année suivante. Les hirondelles qui arrivent l'année suivant leurs naissances cherchent à nicher et construisent donc à leur tour un nid. Là aussi, pour leur faciliter la tâche, il est possible de faire la même chose en installant des nichoirs à proximité des nichoirs des parents. Enfin pour réduire la nuisance que causent les déjections, l'installation d'une petite planche sous le nid évite que les fientes souillent le sol et autres objets de notre quotidien. Un petit nettoyage régulier et le tour est joué. Les oiseaux et l'homme peuvent vivre en symbiose moyennant un petit effort de ces derniers.



Petit rappel de ce que dit la loi. En effet, hirondelles et martinets font partie des espèces protégées depuis le 10 juillet 1976. L'article L411-1 du code de l'environnement stipule clairement : "*sont interdits et en tout temps, « la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».* Tout contrevenant est passible d'une amende de 15 000 euros et/ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de 12 mois." L'achat ou la fabrication d'un nichoir est nettement moins onéreux que l'amende et/ou l'emprisonnement. Soyons éco-responsable.

Pour terminer ces propos, voici quelques liens internet pour en apprendre d'avantage sur ces volatiles si sympathiques : www.lpo.fr , <http://vivre-avec-les-oiseaux.pagesperso-orange.fr>.

J'espère que ces quelques liens vous aideront à mieux connaître et protéger ces oiseaux qui font partie de notre environnement si fragile.

E.S.- ASCM.

Les espèces invasives

Petit à petit, ce sujet prend de plus en plus d'ampleur et est de plus en plus étudié. Les espèces invasives, ce sont des végétaux ou des animaux exotiques qui vont nuire à la biodiversité locale. Généralement introduites par l'homme, les plantes pour des raisons esthétiques, les animaux pour leur fourrure, ces espèces « s'évadent » et parviennent à se développer sans le contrôle de l'homme.

Si ces espèces parviennent à se développer, c'est qu'elles sont très compétitives. En effet, elles sont généralement introduites sans leurs prédateurs, ni les maladies qui régulent leur population dans leur milieu d'origine. Elles se plaisent tellement dans ce nouvel environnement qu'elles prolifèrent de manière exponentielle jusqu'à former des tapis homogènes ou des colonies importantes. Le problème, c'est que les espèces autochtones n'ont plus la place de se développer et disparaissent. Renouée du Japon, Ecrevisses américaines, Ragondin, Herbe de la pampa...les exemples sont très nombreux. Il s'agit maintenant de limiter leur prolifération en ayant une gestion adaptée. Vous pouvez vous rapprocher de Perche Nature pour plus de renseignements sur ces espèces et l'attitude à adopter face à elles.



Coraline Fillet – Perche Nature

Jeu de la biodiversité

Réponses page 32

1/ A quelle espèce appartiennent ces œufs trouvés au pied du lavoir :

- A. *Gallinula chloropus* (Poule d'eau)
- B. *Anas platyrhynchos* (Canard Colvert)
- C. *Phasianus colchicus* (Faisan de Colchide)



2/ Laquelle de ces espèces n'est pas invasive ?

- A. Le robinier (faux-acacia)
- B. Les Jussies
- C. Les Orties

3/ Lequel de ces animaux était signalé jusqu'au siècle dernier sur la commune :

- A. La loutre
- B. Le loup
- C. L'ours

4/ Quelle est cette Coccinelle ?

- A. *Coccinella septempunctata* (européenne)
- B. *Harmonia axyridis* (Coccinelle asiatique)
- C. *Henosepilachna argus* (Coccinelle de la Bryone)

5/ Triste histoire que cet oiseau trop curieux qui s'est électrocuté privant toute la vallée du Boulon de courant. Il s'agissait de :

- A. Une aigrette
- B. Un Héron
- C. Une chouette



6/ Récolté par D. Franchet en juillet 1858 à Mazangé, et intégré à l'herbier de la collection Drake du Museum d'Histoire Naturelle de Paris, mon espèce est :

- A. *Campanula barbata*
- B. *Campanula medium*
- C. *Campanula rotundifolia*

7/ Quelle est cette plante ?



Réponses page suivante...

Si les nichois m'étaient contés

Dans le cadre de la biodiversité, les associations Perche Nature et l'Association Sportive et Culturelle de Mazangé ont proposé en 2018 un atelier nichoirs qui était plus tourné vers les nichoirs des passereaux. Cette fois ci, en complément de l'article sur les hirondelles et martinets, les associations ont à cœur de vous proposer les alternatives possibles en ce qui concerne les nids d'hirondelles et martinets. Il est en effet possible d'associer les nids naturels et des nids artificiels. Cela ne demande pas beaucoup de travail et est surtout moins cher que de les acheter.

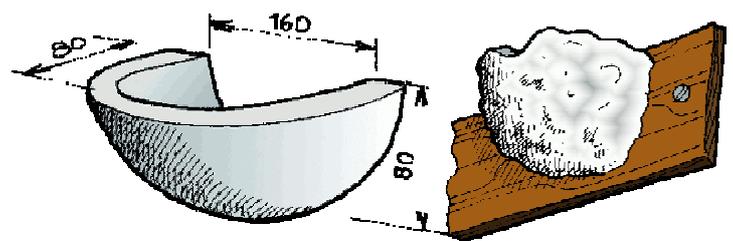
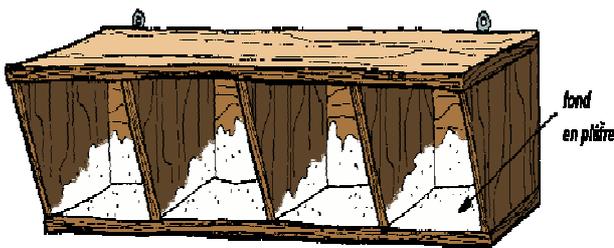


Pourquoi et avec quoi ? Lorsque l'emplacement du nid est sur un parement ou un enduit voir une encoignure de fenêtre, le nid provoque des salissures par les fientes. Certains propriétaires ne voient pas cela d'un bon œil et souhaitent y remédier : il y a des solutions. Il faut inciter les oiseaux à investir un nouvel habitat que l'on met à sa disposition et aménager les nids naturels par un dispositif de récupération des fientes. Une simple petite planche fixée sous le nid permet d'éviter que les fientes salissent tout ce qui se trouve en contre-bas du nid. On préserve ainsi l'habitat des oiseaux et de l'homme.

Avec quoi construire les nids artificiels ? Il y a plusieurs méthodes pour confectionner un nid artificiel. Pour les martinets c'est une boîte parallélépipède en bois de pin douglas qui sera amplement suffisante mais pas indispensable car très souvent ces charmants volatiles nichent dans des creux naturels de murailles ou de falaises. Si le nid se trouve à l'intérieur d'une grange, cela peut être la solution qui ne coûte que quelques euros et une petite demi-heure de bricolage. Pour les hirondelles c'est un peu plus différent sans être pour autant hors de porté de chacun. Il faut un petit peu de boue, deux petites planches de pin douglas et un moule sphérique et surtout ne pas avoir peur de se salir les mains. Deuxième solution, deux petites planches de pin douglas, un peu de grillage pour poules et de la boue mélangée à du papier journal.

Pourquoi vouloir maintenir une population d'hirondelles et martinets chez soi ? La nature est basée sur un équilibre précaire. Il existe une pyramide naturelle de prédation. Les insectes participent à la pollinisation. Ils sont mangés par les passereaux et les hirondelles. Si l'un ou l'autre disparaît, cet équilibre est rompu et c'est le nuisible qui prend le dessus. Nos oiseaux qui nichent dans les jardins, abris et nichoirs, mangent les insectes volants et rampants et mangent les larves. Les moustiques par exemple, personne ne les aime. Ce sont les oiseaux qui les chassent et qui les mangent, Si les oiseaux disparaissent, les larves peuvent se développer et devenir moustique pour venir nous piquer et colporter, pour certaines espèces, des maladies infectieuses (tel le moustique tigre). Il est de notre devoir de protéger cet équilibre et de ne pas nuire, par notre comportement d'espèce supérieur, aux autres espèces. Mais cela est également vrai pour la chauve-souris par exemple. Des nichoirs faciles à construire existent. Si vous avez des chauves-souris chez vous, pourquoi les chasser. Les associations susnommées proposent **un atelier spécifique le samedi 9 février 2019 à 14h30 en sous-sol du foyer communal** afin d'être prêt pour l'installation courant mars car la migration vers nos contrées débute en avril.

E.S. ASCM



Exemple de cohabitation d'un nid naturel et artificiel.



Jeu Biodiversité - les réponses

1-A : un poule d'eau a pondu ses œufs au pied du lavoir (observé lors du défi biodiversité 410)

2-C : Les jussies (photo) et le robinier sont des espèces invasives originaires d'Amérique.

3-A : la Loutre d'Europe a été observée pour la dernière fois sur la commune en 1996 (source : obs41.fr)

4-A : Coccinelle a sept points, menacée par la coccinelle asiatique.

5-B : Un malheureux héron sur le plateau de Riverse.

6-C : La Campanule à feuilles rondes est une plante herbacée vivace de la famille des Campanulacées.

7 : La Bryone, aperçue lors du défi biodiversité 410.

Si vous souhaitez apporter des précisions à ce questionnaire ou proposer d'autres idées de questionnaire se rapportant à la commune, contactez, s'il vous plait, la Mairie.

Défi Biodiversité 410

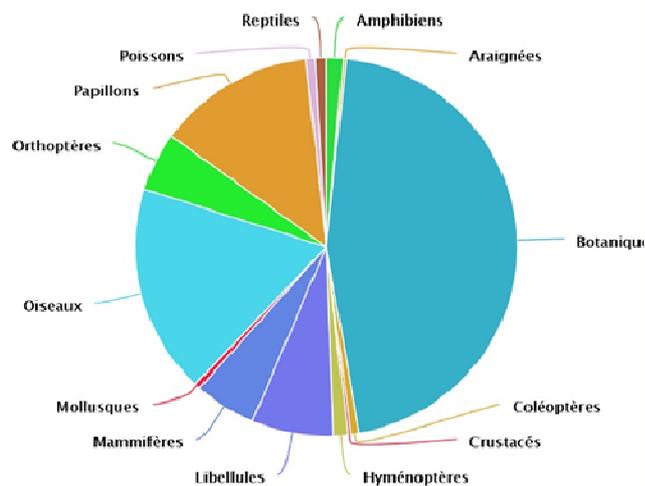
L'association Perche Nature, en partenariat avec l'association Objectif 41, la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher et l'Association sportive et culturelle de Mazangé, ont organisé pour la première fois dans le Loir-et-Cher, avec le soutien de la commune de Mazangé, le grand « Défi biodiversité 410 ».

L'objectif était de répertorier en 24 heures, au moins 410 espèces vivantes (animales, végétales et mycologiques), par le biais d'animations naturalistes, pour faire connaître au grand public la biodiversité locale mais aussi les actions de nos associations, tout en s'amusant.

Malgré la météo capricieuse, ce Défi biodiversité fut un succès, et c'est en grande partie grâce aux participants. Ce sont 274 espèces de plantes, 70 espèces d'oiseaux, 2 espèces de crustacés, 5 de mollusques, 15 de lichens, 30 de champignons, 9 d'amphibiens et reptiles, 2 espèces de poissons, 66 d'insectes, 2 espèces d'annélides (vers de terre, sangsue...) et 12 espèces de mammifères, qui ont été recensées ! En moyenne 25 personnes étaient présentes pour chaque sortie naturaliste.

Les sorties nature ont eu lieu de 14h le samedi à 14h le dimanche « top chrono », avec en guise de clôture un repas convivial.

Et le décompte des espèces rencontrées lors des sorties était affiché en direct dans la salle municipale où se tenaient également divers stands et une exposition sur les oiseaux.



Des animations scolaires ont également été réalisées par Camille, pour les enfants de Mazangé.

Pourquoi ce « défi » ?

Tout simplement pour faire prendre conscience des espèces vivantes qui nous entourent et de leur importance dans notre écosystème. La biodiversité joue un rôle primordial pour l'Homme. Elle est essentielle à la production alimentaire, à la production de médicaments, à l'industrie, à la recherche scientifique et au tourisme.

Pourquoi sur la commune de Mazangé ?

En 2018 Perche Nature a débuté l'Inventaire de Biodiversité Communale (IBC) de Mazangé, dans le but de répertorier les espaces et espèces du territoire communal afin de mieux appréhender les futurs aménagements et gérer aux mieux les habitats remarquables.

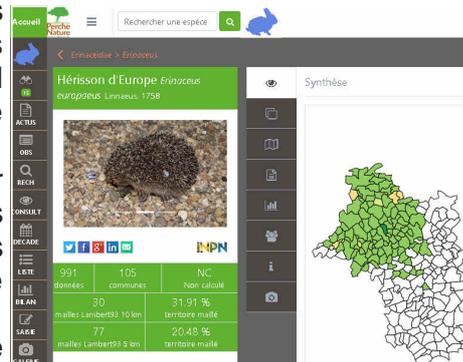
Thibaut Bourget – Perche Nature

Les premiers résultats de l'Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) de Mazangé

Initié en 2018 par Perche Nature, cet IBC a permis de découvrir et de répertorier de nombreuses espèces animales et végétales (voir la répartition du nombre d'espèce par groupe ci-dessous). La plus belle découverte de l'année 2018 sur la commune est très certainement l'observation de l'Oedipode automnale (*Aiolopus strepens*). L'observation de ce criquet était une première pour le département du Loir-et-Cher lors de la découverte. Il était déjà connu dans l'Indre-et-Loire et dans l'Indre. Au stade adulte, ce criquet peut se propager loin de ses aires de reproduction. Il est probable que le réchauffement climatique actuel favorise sa remontée vers le nord. L'espèce fréquente des habitats chauds et secs de type pelouses calcaires dénudées qui permettent un réchauffement rapide du sol. Ce criquet est un des rares à passer l'hiver au stade adulte. Il peut se maintenir jusqu'au mois de mai de l'année suivante. Pour information, suite à cette observation, il a été découvert sur d'autres sites dans le département, preuve d'une réelle colonisation de l'espèce cette année.

Les inventaires se poursuivront en 2019. N'hésitez pas à contacter l'association Perche Nature pour en savoir plus sur cet inventaire. Vous êtes invité à participer à cet inventaire en transmettant toutes vos observations d'oiseaux, de mammifères, de papillons,....par le biais d'une plateforme en ligne : **obs41.fr**

Florian Laurenceau – Perche Nature



IL Y A 100 ANS

Cela s'est passé il y a 100 ans

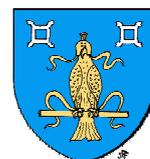
*Nous sommes en 1918, le Conseil Municipal feuillette son registre
D'arrêtés et de comptes rendus de réunions de conseils ...*

Les discussions s'engagent ...

*A la lecture de ces morceaux choisis, replongeons nous 100 ans en arrière
avec les pères, des pères,
de nos pères...*

Bonne lecture.

SOURCE :
ARCHIVES
MUNICIPALES
DE LA COMMUNE
DE MAZANGÉ.



Session ordinaire du 3 Février 1918

La séance ouverte, M. le Président expose au conseil qu'il est demandé à la commune par le « centre de bois » à Orléans l'achat d'un certain nombre de peupliers destinés aux besoins de l'armée. Il invite l'assemblée à donner son avis.

Le conseil,

Où l'exposé de M. le Président, déclare donner pleins pouvoirs à M. le Maire de Mazangé de traiter avec M. le représentant du « centre de bois » à Orléans pour la vente à l'amiable de 210 pieds de peupliers environ situés sur les dépendances des chemins vicinaux de la commune de Mazangé au mieux des intérêts communaux et, autant que possible, aux mêmes conditions que les ventes semblables consenties par le département de Loir-et-Cher.

Le conseil décide en outre, l'affectation du produit de ladite vente à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires après prélèvement des sommes nécessaires au remplacement des arbres abattus.

Session ordinaire du 10 Juin 1918

M. le Président expose au conseil que, vu les circonstances actuelles et l'état de guerre, il est impossible de remettre le marché concernant l'achat des fournitures scolaires, en adjudication, aucun adjudicataire ne voulant présenter de prix, vu la hausse ou étant mobilisé, il y a lieu de demander à M. le Préfet l'autorisation d'acheter les fournitures scolaires au fur et à mesure des besoins et aux prix actuels tout en restant dans les limites des crédits votés au budget.

Le conseil,

Où l'exposé de M. le Président, prie M. le Préfet de vouloir bien autoriser M. le Maire à acheter à l'amiable chez le libraire habituel M. Chartier à Vendôme, les fournitures scolaires au fur et à mesure des besoins et aux prix actuels tout en restant dans la limite des crédits votés au budget.

Session ordinaire du 28 Aout 1918

La séance ouverte, M. le Président donne lecture au conseil d'une lettre de M. Eymann, mécanicien au Gué du Loir, commune de Mazangé, lequel demande l'installation de la lumière électrique sur le territoire de la commune à Mazangé.

Le conseil,

Où lecture du cahier des charges, considérant que l'éclairage électrique d'après les conditions offertes par le concessionnaire offre des avantages sérieux sur les autres modes d'éclairage, que la commune du fait de son installation n'engage pas la commune pécuniairement, qu'il ne peut résulter que des avantages pour les habitants, donne un avis favorable à ladite installation et prie M. le Préfet de vouloir bien accorder l'autorisation sollicitée par M. Eymann pour ladite installation de l'éclairage électrique sur le territoire de la commune de Mazangé.

Arrêté police sanitaire des animaux du 13 mars 1918

Le maire de Mazangé, considérant qu'un chien de la commune atteint de rage a parcouru plusieurs villages, notamment le « Chesnay » et le bourg, mordant de nombreux chiens, que cet animal a été abattu à Pontvallain (Sarthe) et reconnu enragé par le vétérinaire de La Flèche (Sarthe),

Arrête :

Article 1er – il est ordonné d'abattre sur le champ tous les chiens ayant été mordus par ledit animal sur le territoire de la commune.

Article 2 – il est expressément défendu de laisser circuler sur la voie publique des chiens seuls non pourvus de muselière pendant une période de six semaines.

Article 3 – tout chien atteint de morsure suspecte ou simplement roulé par un chien errant devra être abattu dans les 24 heures.

Article 4 – les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

1918 sur le front : « Mes tribulations » en uniforme de sapeur, avec armes et couteau à cran d'arrêt, explosifs, appareils respiratoires de sauveteur. Récit de Maxime Dubos

7 avril: Creil(60). Notre train attend la fin du bombardement de la gare pour y entrer.

Juin : Creil-Coudun. Grippe espagnole, tous malades, plusieurs meurent sur place. Pas d'eau.

31 aout : Canal du nord, on lance une passerelle entre Breuil et Moyencourt(80). 16h, tous ceux qui m'entourent tombent touchés. 6 Mousers nous tirent à 20 m. Je fais le mort dans et sous l'eau, je reçois 2 ou 3 balles dont une qui m'aveugle de rouge. J'attends la nuit, je retrouve mon équipement et je tire. Un sous-off. arrive il m'aide. On tire. Je m'arrête, il me tombe dans les bras, il est tué une balle en pleine tête.

3 octobre : St-Quentin(02), pris par encerclement, fouillons la ville. Nous sautons sur une mine à Croix-Fonsonne(02), nombreux blessés. Prise de la ferme Forte, Fresnoy le Grand(02).

19 octobre : Mennevret(02). Dernière tranchée. On rencontre de vieux prisonniers Français. Ils n'ont plus rien à manger. Les boches non plus.

9 novembre : on salue nos derniers morts d'hier. Nous les survivants, devons garder leur souvenir, la valeur de leur sacrifice. A ma compagnie, restons à 2 intacts.

PUBLICITÉ

STRUCTURES INTERCOMMUNALES

LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

Le **SIAEP** est le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Mazangé et de Lunay.
Président : M. COLAS.
Délégués de MAZANGÉ : M. COLAS, M. GAUDRUAU, M. COLIN (suppléant).

Le **SIVOS** est le syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des communes de Mazangé et Fortan.
Présidente : M. Mickaël CASROUGE (Fortan).
Titulaires : Mme VIROS, Mme STEFANUCCI, Suppléants : Mme GANDELIN, M. OZAN.

La **Communauté d’Agglomération des Territoires Vendômois** comprend 66 communes
Président de la CATV : Pascal BRINDEAU
Conseillers communautaires de MAZANGÉ : M. BRIONNE, suppléante Mme VIROS
Informations sur territoiresvendomois.fr

Le **Syndicat Mixte du SCoT des Territoires du Grand Vendomois** définit le Schéma de Cohérence Territoriale (*SCOT*) pour les 105 communes de la communauté d’agglomération des Territoires Vendômois et des communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut-Vendômois.
Président : M. HASLE.
Informations sur scottgv.wordpress.com

Le Syndicat Mixte du **Pays Vendômois** porte la politique régionale de Contrat de Pays et toutes les politiques d’aménagement du territoire pour les 105 communes du Vendômois.
Présidente : Mme MANCION.
Délégués de MAZANGÉ : M. BRIONNE, M. COLIN (suppléant).
Informations et comptes rendus des conseils sur www.pays-vendomois.org.

VALDEM, le syndicat mixte de collecte, de traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers regroupe 54 communes du vendômois.
Président : M. BOULAY.
Délégués de MAZANGÉ : M. OZAN, Mme JOUSSARD (suppléante).
Informations et comptes rendus des conseils sur www.valdem.fr.

Le Syndicat mixte **Val de Loire Numérique** a pour charge la mise en œuvre du schéma directeur territorial d’aménagement numérique du Loir et Cher (déploiement du très haut débit).
Président : M. PILLEFER.
Informations et comptes rendus des conseils sur www.valdeloirenumerique.fr.

Le **SIDELC**, Syndicat Intercommunal de Distribution d’Energie de Loir et Cher, regroupe 283 communes.
Président : M. PILLEFER.
Délégués de MAZANGÉ : M. COLAS, M. GAUDRUAU (suppléant).

Association loi 1901, le **CNAS**, Comité National d’Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales, est l’équivalent d’un comité d’entreprise pour les employés communaux.
Président : M. RÉGNAULT.
Déléguée de MAZANGÉ : Mme DIJON.
Informations sur www.cnas.fr



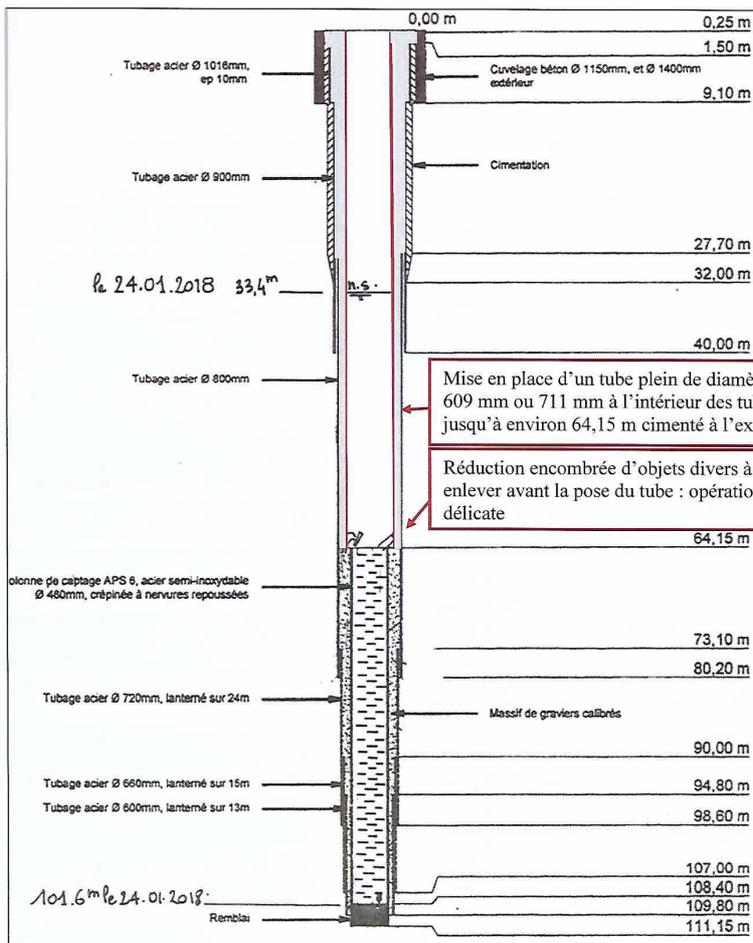
La réhabilitation du forage

Le syndicat a sécurisé l'approvisionnement en eau en réalisant l'interconnexion avec les réseaux de nos voisins. Ces équipements sont opérationnels avec Villiers sur Loir et Thoré la Rochette. La connexion avec Danzé est à l'étude. Il est maintenant possible d'intervenir sur le forage tout en assurant l'alimentation en eau potable de la population.

Il était nécessaire de réaliser un diagnostic du forage avant d'envisager des travaux. Les possibilités étaient de réhabiliter le forage ou d'en créer un nouveau et de combler le premier.

Le diagnostic comprend la réalisation :

- de mesures physico-chimiques en pompage et sans pompage (température, conductivité et oxygène dissous),
- de mesures de débits au micromoulinet,
- la réalisation d'une inspection vidéo,
- la prise d'échantillons à différentes profondeurs afin d'effectuer des analyses en laboratoire concernant certain ions majeurs et la famille des triazines pour les pesticides.



Au vu des conclusions de ce diagnostic, le syndicat a choisi de réhabiliter le forage. Les travaux consisteront à rechemiser la partie supérieure du captage jusqu'au sommet de la colonne captante. Cela empêchera les arrivées d'eaux superficielles relativement plus chargées en nitrates et pesticides.

EN CAS D'APPEL D'URGENCE FUITE

COMPOSEZ LE 02 45 77 00 09

Votre appel sera considéré de jour comme de nuit et le personnel de service sera alerté. Donnez le maximum d'informations : lieu précis de la fuite, votre nom et adresse, votre téléphone pour vous joindre au cas où !

Informations générales	
Date du prélèvement	06/11/2018 10h07
Commune de prélèvement	MAZANGE
Installation	LUNAY
Service public de distribution	SIAEP DE LUNAY-MAZANGE
Responsable de distribution	SAUR SECTEUR DU LOIR ET CHER
Maître d'ouvrage	SIAEP DE LUNAY-MAZANGE

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui



La SAUR est notre délégataire de service public.
 Pour tous renseignements : devis, facturation, changement de nom...
 SAUR : 02 45 77 00 00
 du lundi au vendredi de 8h à 19h
www.saurclient.fr

Les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable en ligne, commune par commune : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Organisation institutionnelle :

Président : Mickaël CASROUGE, Maire-adjoint de Fortan

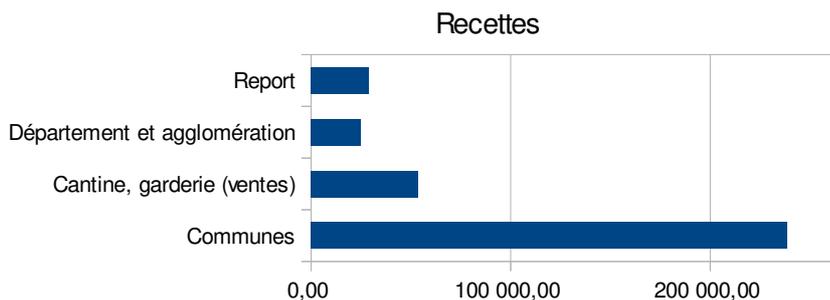
Vice-présidente : Evelyne VIROS, Maire-adjoint de Mazangé

Membres titulaires : Patricia BECKER (Fortan), Carine STEFANUCCI (Mazangé)

Membres suppléants Fortan : Pierre DERELLE et François CHEROUTE, Maires-adjoints de Fortan

Membres suppléants Mazangé :

Claudia GANDELIN et Jean-Yves OZAN



Effectifs : Nombre d'élèves au 01/12/2018 = 61 (21 à Fortan / 40 à Mazangé)

Personnel :

Carine BERTHELOT : Cantinière (mi-temps)

Carole DECLERCK : ATSEM Mazangé

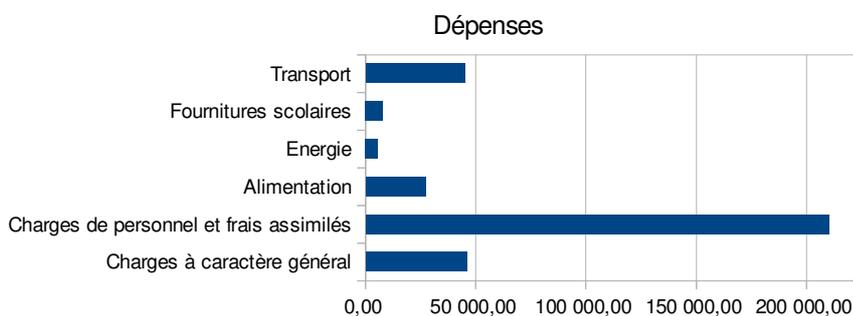
Marylène FRIMONT : Agent technique

Estelle PONNET : Directrice ALSH et bibliothécaire

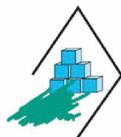
Edith ROGER : Secrétaire (le lundi après-midi)

Lydia TABAREAU : Agent technique

Cynthia PIGOREAU : Agent technique



LE PAYS VENDOMOIS



SYNDICAT
MIXTE
PAYS VENDÔMOIS

2018 Quelques actions du Pays Vendômois et des collectivités

Présidente du Pays Vendômois : Isabelle MAINCION

Présidente du Conseil de Développement : Jacqueline DUMAS

syndicatmixte@pays-vendomois.org ☎ 02.54.89.12.22 / 06.85.23.49.72

Environnement et Paysage

↳ Expérimentations en agroforesterie

↳ Installation de ruches pédagogiques communales



Tourisme nature

↳ Les Guides du Routard du Perche et de la Vallée du Loir

↳ Le Pass Vendômois



Energie et Transition écologique

↳ Conseils aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement/ Plateforme REV

Contact : EIE/ADIL - ☎ 02.54.42.10.00

↳ Conseils techniques et subventions sur l'installation d'énergies renouvelables pour les artisans, entreprises et exploitations agricoles

Nouveaux services en 2019

↳ Deuxième Contrat Local de Santé (CLS)

↳ Sensibilisation et accompagnement des entreprises et artisans du territoire à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables

↳ Accompagnement des collectivités sur la surveillance de la Qualité de l'air dans les écoles primaires et garderies

Depuis janvier, vos élus plangent sur le devenir du Vendômois, au travers de plusieurs temps forts du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce document stratégique définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir.

Après de nombreuses réunions de travail, 4 réunions publiques, 1 groupe de réflexion d'entrepreneurs, 1 carrefour réunissant élus et acteurs du territoire, 1 conférence des maires etc., l'élaboration du SCoT avance. Le premier volet, qui dresse le portrait du territoire, s'achève et sera bientôt mis en ligne sur le blog du SCoT et mis à disposition du public au siège des intercommunalités. Il dresse :



- **le portrait du Vendômois, ses spécificités, ses tendances d'évolution** : un isolement géographique dont il tire à la fois parti pour un fonctionnement socioéconomique autonome mais qui limite ses capacités de capter les dynamiques des agglomérations voisines (baisse de l'emploi et de la population, vieillissement, banalisation des paysages, pressions sur les ressources naturelles, perte de cohésion territoriale etc.) ;
- **et identifie les enjeux qu'il devra relever dans les années à venir** : durabilité de ce modèle autonome de développement, préservation de l'environnement, gestion des mobilités et des déplacements, maillage territorial de l'offre en équipements, commerces et services, ambition territoriale commune, sources d'attractivité du territoire etc.

A partir de ce constat, les élus et l'ensemble des acteurs du Vendômois seront amenés dans les mois à venir, et ce jusqu'à l'été 2019, à définir leurs ambitions pour les 20 années à venir. Cette deuxième étape constituera le deuxième volet du SCoT : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Vous pouvez venir voir l'exposition du SCoT « Dessinons le Vendômois de demain » en itinérance sur le territoire de septembre 2018 à juillet 2019.

N'hésitez pas à consulter et à vous abonner au blog <https://scottgv.wordpress.com> ou à la page facebook « SCoT Territoires du Grand Vendômois » pour plus d'informations et être averti de toute publication.



Dessinons le Vendômois
de demain !



ROULEZ ÉLECTRIQUE

EN LOIR-ET-CHER



CARTE DÉPARTEMENTALE DE DÉPLOIEMENT DES IRVE

(Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques)

100 bornes de recharge

implantées en concertation avec les collectivités en 2017

Coût du déploiement de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides accessibles au public : 850 000 euros HT

Ce projet porté par le SIDELC est co-financé à 50 % par une aide de l'État au titre des « investissements d'avenir » (convention signée avec l'ADEME)

COMMUNES (69)	NOMBRE DE BORNES (100)		
Arville	1	Huisseau-sur-Cosson	1
Beauce-la-Romaine (Cuzouer-le-Marché)	1	Lamotte-Beuvron	2
Beauce-la-Romaine (Verdes)	1	Langon	1
Blois	8	Marchenoir	1
Bracieux	1	Maves	1
Cellettes	1	Mennetou-sur-Cher	1
Chailles	1	Mer	3
La Chapelle-Vendômoise	1	Mondoubleau	1
Chaumont-sur-Tharonne	1	Montlivault	1
La Chaussée-Saint-Victor	1	Montoire-sur-le-Loir	2
Chémery	1	Mont-près-Chambord	1
Cheverny	1	Montrichard-Val de Cher (Montrichard)	2
Chissay-en-Touraine	1	Morée	1
Contres	2	Muides-sur-Loire	1
Cour-Cheverny	2	Mur-de-Sologne	1
Couture-sur-Loir	1	Naveil	1
Dhuizon	1	Neung-sur-Beuvron	1
Epuisay	1	Nouan-le-Fuzelier	1
La Ferté Beauharnais	1	Noyers-sur-Cher	2
Fossé	1	Oucques-La-Nouvelle (Oucques)	1
Fougères-sur-Bièvre	1	Pierrefitte-sur-Sauldre	1
Fréteval	1	Pontlevoy	1
		Pruniers-en-Sologne	1
		Romorantin-Lanthenay	5
		Saint-Aignan-sur-Cher	1
		Saint-Amand-Longpré	1
		Saint-Claude-de-Diray	1
		Saint-Georges-sur-Cher	1
		Saint-Gervais-la-Forêt	3
		Saint-Laurent-Nouan	3
		Saint-Ouen	1
		Salbris	3
		Savigny-sur-Braye	1
		Selles-sur-Cher	2
		Selommes	1
		Soings-en-Sologne	1
		Theillay	1
		Trôo	1
		Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse)	1
		Vendôme	5
		Vernou-en-Sologne	1
		Veuzain-sur-Loire (Onzain)	2
		La Ville-aux-Clercs	1
		Villefranche-sur-Cher	1
		Villeherviers	1
		Villiers-sur-Loir	1
		Vineuil	1

Le SIDELC ?

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité au niveau départemental. En 2015, la réforme de ses statuts lui a donné la capacité d'exercer et d'organiser la compétence « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques », prévue à l'article L. 2224-37 du CGCT portant sur la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire. Les représentants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois au sein du syndicat mixte ouvert Val de Loire numérique sont :

- Philippe MERCIER, Michel BIGUIER et Bernard BONHOMME délégués titulaires ;
- Patrick BRIONNE, Jean-Yves HALLOUIN et Jean PERROCHE délégués suppléants ;

En janvier 2018, le SMO Val de Loire Numérique a retenu l'entreprise TDF pour assurer la délégation de service public, d'une durée de 25 ans. TDF assurera cette mission via sa filiale Val de Loire Fibre.

Calendrier provisoire de déploiement à Mazangé :

- 1er semestre 2019 pour le secteur du Gué du Loir/Clouzeau (recensement effectué durant l'été 2018)
- 2020 pour le reste de la commune.

Au fur et à mesure du déploiement, des réunions publiques seront organisées par le concessionnaire.

Pour plus d'informations sur l'avancement du déploiement de la fibre, consultez les sites :

- du SMO, www.valdeloirenumerique.fr
- du concessionnaire (TDF Fibre), www.valdeloirefibre.fr



Point de mutualisation



NRO

Éléments installés en 2018 :

Le Nœud de Raccordement Optique (NRO) à Villiers-sur-Loir

Un sous-répartiteur optique (SRO) (ou Point de mutualisation) au Gué-du-Loir.



Une agglomération qui accroît l'efficacité territoriale

Des dotations d'État bonifiées

850 000 euros de plus par rapport aux dotations perçues par les communautés de communes du Pays de Vendôme, du Vendômois rural, de Vallée Loir et Braye et de Beauce et Gâtine

774

demandes d'autorisations déposées au service urbanisme

Une capacité d'investissement importante

Avec une programmation pluriannuelle de 30 millions d'euros sur la période 2017-2020, dont 6 870 000 euros réalisés en 2017

Un réseau d'équipements qui irrigue le territoire

Avec 27 équipements gérés ou soutenus par la communauté d'agglomération dans 13 communes différentes

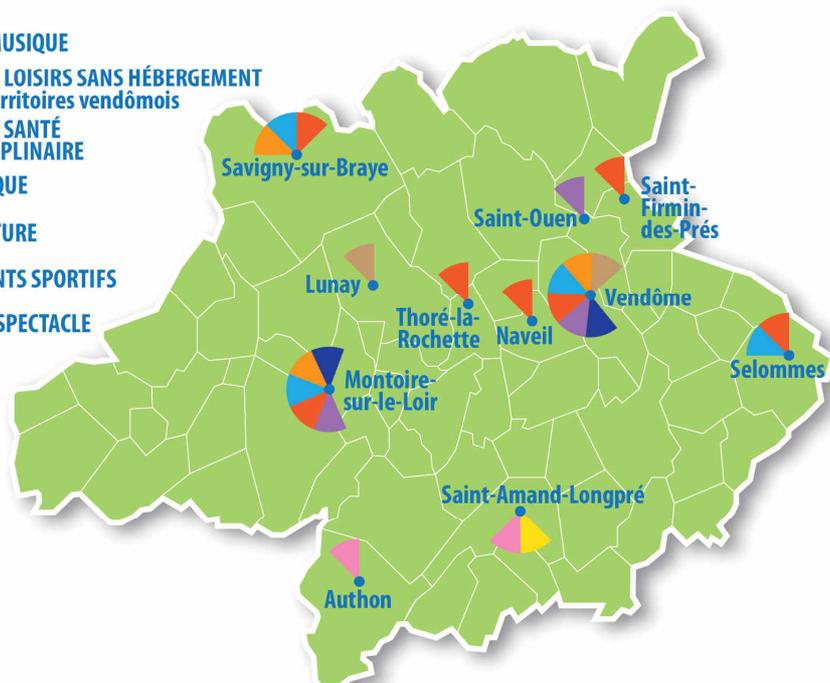
5 389

comptes actifs dans l'espace famille du Guichet unique

- ÉCOLE DE MUSIQUE
- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT géré par Territoires vendômois
- MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
- MÉDIATHÈQUE
- POINT LECTURE
- ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- SALLES DE SPECTACLE
- CRÈCHE

48 783

repas portés à domicile



Une situation financière saine

- Un excédent de fonctionnement net de 8 millions d'euros
- Une capacité de désendettement de 3,3 années contre plus de 5 pour l'ensemble des collectivités du bloc communal en France

CENTRE AQUATIQUE DES GRANDS-PRES A VENDÔME

UN ÉQUIPEMENT POUR TOUS ET POUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS



En plus des activités traditionnelles d'accueil des 108 classes des écoles, collèges et lycées de l'ensemble du territoire vendômois et des 19 associations et institutions locales qui ont toutes trouvé leur place dans les créneaux du centre aquatique, il a également été retenu le principe d'offrir d'autres activités et services aux publics vendômois.

Ainsi, à côté de l'offre aquagym et aquabike, des cours d'**aquatrainig** avec trampoline ou d'**aquaform** sur paddle vont être rapidement proposés aux personnes sportives ou soucieuses de leur santé. Des cours de natation et d'**aquaphobie** seront également proposés pour permettre à chacun de se sentir en sécurité dans l'eau. Pour les adeptes du bien être ou à la recherche de relaxation, le **hammam** et le **sauna** autour de l'espace tisanerie seront fortement appréciés. Les plus jeunes et les familles pourront découvrir autrement les joies de l'eau avec les **soirées thématiques** (ex. : halloween avec coloration de l'eau en orange ou Noël) mais aussi les **après midi ludiques** avec par exemple installation de la structure gonflable dans le grand bassin. L'accès au centre pourra aussi désormais se faire de manière plus personnalisée. Pour les **anniversaires** des enfants, un encadrement individualisé du groupe avec gouters et animations autour du thème de l'eau et accès aux bassins pourront être proposées. Pour les groupes et entreprises, l'accès à la **salle "Espace Loir"** et sa cafétéria et terrasses annexes sera proposé pour l'organisation de réunions, formations ou **soirées privées**. Une formule avec accès encadré au bassin puis temps partagé dans l'espace de convivialité pour toute une soirée sera également possible.

DES TARIFS VARIÉS ET ADAPTÉS SELON LES PRATIQUES

Une large gamme de tarifs a été validée par le conseil d'administration de la régie du pôle nautique. Il s'agit de tarifs semblables à ceux des autres centres aquatiques voisins qui seront proposés aux publics :

5,40 € pour une entrée simple et **4,30 €** pour les tarifs réduits

12 € pour l'accès aux zones "Bien-être" et aux bassins

De **10 à 14 €** pour les activités sports et santé

Une réduction de **10 %** pour les cartes et abonnements de 10 entrées

Un **pass horaire**, crédit de 10 heures, est proposé au tarif de **30,60 €** pour les nageurs réguliers ne fréquentant plutôt que le grand bassin et ses couloirs de nage

Des formules mensuelles et annuelles permettront aux grands utilisateurs de bénéficier de tarifs privilégiés. Pour les personnes aux ressources modestes, des tarifs réduits ont été également décidés.

DES HORAIRES POUR UN ACCÈS FAVORISÉ À L'ÉQUIPEMENT

À compter de l'ouverture, il a été fait le choix, au regard des moyens en maître nageur sauveteur recrutés, d'ouvrir l'équipement de manière importante et continue, notamment pour les familles.

- **Lundi de 12 h à 14 h et de 16 h à 21 h.**
- **Mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 14 h et de 16 h à 20 h**
- **Mercredi de 10 h à 20 h**
- **Samedi de 11 h à 20 h**
- **Dimanche de 8 h 30 à 17 h 30**





Bilan de la saison 2018:

Nombre de passagers : 6 414
 dont 2 400 en 57 groupes.
 Nombre de voyages : 117
 pour 92 jours de circulation.
 Kilomètres parcourus : 4 212

Préparation de la saison 2019 : nouveaux matériels

La SNCF nous a confié 2 autorails modernes venant d'être radiés pour venir, en cas de besoin, suppléer notre X2419 qui commence à donner des signes de fatigue.
 Nous venons d'acquérir une débroussailleuse rail-route d'occasion pour l'entretien de la voie entre Montoire et Trôo afin de diminuer l'emploi des pesticides.



Nouveaux autorails X2140 et X 2144



Débroussailleuse Rail-route

Circulations 2019 :

Du 18 Mai au 29 Septembre,

Les Samedis, Dimanches et Jours Fériés >Départ de l'ancienne Gare de Thoré à 14^h25 - Retour 17^h15

Voyages supplémentaires du 7 Juillet au 25 Août,

Le Dimanche matin : Départ 9^h30 - Retour 12^h15 et Le Jeudi matin : Départ 9^h30 - Retour 12^h15

Voyages supplémentaires du 16 Juillet au 13 Août

Le Mardi matin : Départ 9^h30 - Retour 12^h15

Tarifs : Plein tarif : 14 € - Tarif « groupes » : 12,50 €. - Jeunes de 5 à 16 ans et personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% : 8,50 € - Gratuit pour moins de 5 ans

Renseignements pratiques : Adresse : Association TTVL / Mairie / 41100 THORE LA ROCHETTE

Tel : 02 54 72 95 03 ou 06 16 17 45 71 - E-mail : ttvlmairie@orange.fr - Site : ttvl.fr

Office de Tourisme de Vendôme : 02 54 77 05 07



EMPLOI ET FORMATION

POLE EMPLOI

Heures d'ouverture

	Libre	Sur RDV
Lundi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Mardi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Mercredi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Jeudi :	8h45-12h45	
Vendredi :	8h45-12h45	12h45-15h45



Le **Pôle emploi** est un établissement public centré sur l'emploi, ses compétences sont :

- l'inscription et la gestion de la liste des demandeurs d'emploi.
- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil.
- le versement des allocations.
- la collecte des offres d'emplois.

5 rue Denis Diderot 41100 VENDÔME

<http://www.pole-emploi.fr>

Tél : 3949 (Service gratuit + prix appel)

Pour les employeurs : 39 95 (Service gratuit + prix appel)

JOBS 41

Vous êtes allocataire du RSA en Loir-et-Cher

Avec Job 41, votre département se mobilise pour vous aider à trouver l'emploi qui vous convient.

Nous vous accompagnons de la préparation à l'embauche à l'accompagnement dans la prise de poste.

Une hotline est à votre disposition au 02 54 58 43 44

job41@cg41.fr / www.job41.fr

Plus de 1000 offres déposées près de chez vous et **7 nouveaux recrutements chaque semaine !** Pourquoi pas vous ?



TRouvONS L'EMPLOI QUI VOUS VA

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DE VENDÔME

Le **Centre d'Information et d'Orientation de Vendôme** est ouvert :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

09h00-12h00 et 13h30-17h00;

Mercredi : 09h00-12h00 et 13h30-17h30

C.I.O. de Vendôme

17 bis rue Sanitas 41100 VENDÔME

Tél : 02 38 83 49 91

Internet : www.ac-orleans-tours.fr

ce.ciovendome@ac-orleans-tours.fr

Le **forum de l'orientation** des collégiens du Vendômois se déroulera salle du jeu de Paume à Blois les **7/8 et 9 mars 2019**.

Infos sur yeps.fr



POINT INFORMATION JEUNESSE / LE TRANSFO

Un service des Territoires vendômois

Le Transfo est une structure qui regroupe un Point Information Jeunesse (tous publics, anonyme et gratuit) qui informe dans 8 secteurs : Organisation des études Métiers et Formations Emploi et Jobs Formation ...

Horaires d'ouverture :

Lundi de 10 h 00 à 17 h 30,

du mardi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 30

Le Transfo, 140 Faubourg Chartrain

paij-informationjeunesse@territoiresvendomois.fr

Tél. : 02 54 89 13 00

Internet : <http://www.territoiresvendomois.fr/le-transfo>



leTRANSFO

MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

- Accompagnement vers l'emploi des 16-25 ans

- Validation des Acquis de l'Expérience

71 faubourg Chartrain 41100 Vendôme

Internet : www.ml-vendomois.fr



ETOILE



Service Public Régional de l'Orientation

Etoile est le site de référence sur l'orientation, la formation et l'emploi en région Centre - Val de Loire. Il permet un premier

niveau d'information pour la réalisation d'un projet professionnel quelle que soit votre situation.

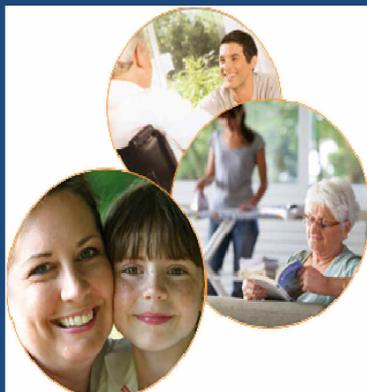
Pour avoir un aperçu de l'intégralité des formations qui existent dans la région, rendez-vous sur www.etoile.regioncentre.fr et consultez la rubrique **Se former**.

MÉDICAL ET SOCIAL

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Association locale ADMR du Vendômois

MAISON DES SERVICES
7, avenue Gérard Yvon
41100 VENDOME



- **Vie quotidienne**

Tél. 02 54 23 54 00

E-mail : ms-vendome@fede41.admr.org

- **Equipe mobile Alzheimer (EMA NORD)**

Tél. 02 54 23 54 06

E-mail : ema-nlc@fede41.admr.org

- **Association Handicap-Vie**

E-mail : asso-handicapvie@fede41.admr.org

- **Présidente de l'association : Jocelyne TONDEREAU**

Téléphone : 02-54--80-67-23

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, rompt l'isolement des personnes âgées, handicapées et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR est une **association à but non lucratif** de services à la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services*.

- Aide à la toilette, ménage, repassage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide au lever et au coucher, livraison de repas à domicile, aide à la mobilité, garde à domicile de jour et de nuit...
- Transport accompagné (courses, promenades, visites, démarches administratives, médicales...)
- Garde d'enfants à domicile, actions socio-éducatives...
- Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées ou handicapées (SSIAD), Equipe Mobile Alzheimer (EMA).

Les interventions sont faites par du personnel formé et qualifié, dans le respect de la liberté des personnes, leur mode de vie et leur vie privée.

En procurant des services aux personnes, l'ADMR crée aussi des métiers et des emplois locaux, non délocalisables.

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale. N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 23 54 00 !



*En fonction des associations locales

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.
Envoi des candidatures à : jepostule@fede41.admr.org

DOM@DOM 41

Téléassistance et autonomie chez soi

Pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou les personnes en situation de handicap, choisir de rester chez soi le plus longtemps possible, en toute sécurité, est aujourd'hui possible et accessible.

Dom@dom 41 propose des solutions et des services pour prévenir des risques d'accidents à domicile. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher alloue des subventions pour financer en partie l'installation des packs autonomie dans le logement ou chez un proche.

Tél. 02 54 42 54 24 / e-mail : contact@domadom41.fr / site internet : www.domadom41.fr





Solutions de téléassistance n°1 en France*

La commune de Mazangé participe financièrement aux frais d'installation de Présence Verte chez les nouveaux abonnés



Une solution
de téléassistance à domicile pour vous
sécuriser 7j/7 et 24h/24

Présence Verte Touraine à Blois,
19 avenue de Vendôme - 02 54 44 87 26
pv41@presenceverte.fr - www.presencevertetouraine.fr

DÉPISTAGE DES CANCERS (ADOC 41)

LE CANCER DU SEIN ...

54 000 nouveaux cas détectés par an en France.

Près de **12 000 femmes** par an décèdent du cancer du sein.

80% des cancers du sein se développent après 50 ans.

50 ans, c'est l'âge d'entrée dans le programme de dépistage du cancer du sein.

99% c'est le taux de survie à 5 ans pour un cancer du sein détecté à un stade précoce.

Le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans ne présentant aucun symptôme, ni facteur de risque (autre que l'âge). Tous les deux ans, les femmes de 50 à 74 ans reçoivent un courrier les invitant à réaliser le dépistage. Celui-ci se pratique dans un cabinet de radiologie agréé (liste jointe avec l'invitation) ; il consiste en une mammographie et un examen clinique des seins (palpation).

LE CANCER COLORECTAL ...

2ème cancer le plus meurtrier chez les hommes et les femmes.

43 000 nouveaux cas diagnostiqués par an en France (**45% chez les femmes / 55% chez les hommes**)

18 000 décès par an en France

1 personne sur 30 sera touchée par le cancer colorectal au cours de sa vie.

Pourtant, détecté tôt, **il peut se guérir dans 9 cas sur 10.**

Le cancer colorectal se développe lentement, à l'intérieur du côlon ou du rectum, à partir de petites lésions appelées polypes. Au cours de leur développement certains polypes peuvent se transformer en cancer. Ce cancer évolue, tout d'abord, sans symptôme ni signe perceptible.

Un test de dépistage rapide, simple et indolore se réalise chez soi, en 5 minutes et ne nécessite qu'un seul prélèvement. Il permet de détecter la présence de sang dans les selles, invisible à l'œil nu. Parlez-en à votre médecin traitant.

Le programme de dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse aux personnes âgées de 50 à 74 ans, sans histoire familiale ni antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome et ne présentant pas de symptôme.

Plus de renseignement sur www.depistage-cancer.fr



Caisse d'Allocations Familiales Vendôme (C.A.F)

Centre Caf les Rottes, rue du Colonel Fabien 41100 Vendôme Tél : 02.54.77.11.58

Lundi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h / Mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M)

60, avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme Tél : 3646 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)

Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 09h00-12h30 & 13h30-17h00

Mutualité Sociale Agricole (M.S.A)

390, bd du Président Roosevelt 41100 Vendôme Tél : 02.54.73.63.00

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (C.A.R.S.A.T)

5, avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme Tél : 3960

Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale (C.I.C.A.S.)

6, quai Saint-Jean BP 17 41003 Blois Cedex Tél. : 0820 200 189(tarif spécial)

CIAS de Vendôme - Service de repas à domicile

37 avenue Georges Clémenceau 41100 Vendôme. Tél : 02.54.86.47.00

Assistante social du service social territorial

Mme SARRAZIN Christine Tél : 02 54 73 43 43

INFORMATIONS MÉDICALES



PHARMACIE PUENTE LUCIEN

Route du Gué du Loir 41100 MAZANGE Tél : 02 54 72 11 21

Ouvert du lundi au vendredi 9h00 - 12h15 et 14h - 19h30 et le samedi 9h00 - 13h00

« Réso Garde » : 3237 ou www.3237.fr

Annuaire des professionnels de santé et établissements de soins (coordonnées, horaires, ...) sur <http://annuaresante.ameli.fr>

Pour joindre le médecin de garde, il est impératif d'appeler le 15

C'est lui qui juge de la pertinence de l'appel et met en œuvre les moyens adaptés :

- SAMU-SMUR
- Médecin généraliste de garde
- Ambulance pour transport aux urgences

Ces diverses mesures donnent à la population l'assurance d'avoir encore à sa disposition un système de soins efficace et aux professionnels celle d'exercer la garde dans de meilleures conditions.

Dossier Médical Partagé (DMP) : votre carnet de santé numérique



Disponible gratuitement sur Internet, le Dossier Médical Partagé est un carnet de santé numérique qui réunit toutes vos informations médicales. En quelques minutes, vous pouvez simplement et facilement créer votre DMP en vous connectant sur le site www.dmp.fr. Vous pouvez aussi vous rendre chez votre pharmacien ou dans votre caisse d'assurance maladie qui l'ouvrira pour vous-même ou pour votre enfant mineur.

Traitements, résultats d'examens, personne à prévenir en cas d'urgence, le DMP permet de retrouver au même endroit toutes vos informations de santé, et de ne pas les oublier :

- historique des soins des 24 derniers mois, alimenté automatiquement par l'Assurance Maladie ;
- pathologies et allergies éventuelles ;
- traitements médicamenteux et soins ;
- comptes rendus d'hospitalisation et de consultation ;
- résultats d'examens ;
- directives anticipées pour la fin de vie...

Que vous ayez ouvert ou non un Dossier Médical Partagé, rien ne change pour vos droits de remboursement.

HABITAT ET ÉNERGIE

CAUE LOIR ET CHER

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental présidé par un élu local, Mme Marie-Hélène MILLET, conseillère départementale.

Le CAUE assure un service gratuit (sur rendez-vous) pour les PARTICULIERS.

- **CONSTRUIRE**

Le CAUE vous conseille pour l'implantation de la construction, sa conception et celle du jardin, dans une démarche durable.

- **REHABILITER**

Le CAUE vous donne des idées pour transformer une habitation, rénover une toiture, faire un ravalement...

- **AGRANDIR UN BATIMENT**

Le CAUE vous guide pour restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, ...

- **ECO-CONSTRUIRE**

Le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, la mise en œuvre et les professionnels dont vous avez besoin.

- **AMENAGER VOS ESPACES EXTERIEURS**

Le CAUE vous aide à réfléchir sur le traitement paysager de votre parcelle, son entretien et le choix des végétaux.

- **LE CAUE propose des journées d'études, de visites et des sessions d'information et de formation**

Pour prendre rendez-vous avec un architecte ou un paysagiste :

C.A.U.E. de Loir et Cher 34 avenue Maunoury 41000 Blois

T. 02 54 51 56 50 contact@caue41.fr <http://www.caue41.fr>



ADIL-ESPACE INFO ENERGIE 41

L'ADIL EIE 41 est une association à but non lucratif. Nos conseillers répondent **gratuitement** à toutes vos questions liées au **logement et/ou à l'énergie** par téléphone au 02 54 42 10 00 ou sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (fermé au public le mardi matin) et de 13h45 à 17h30 (17h le vendredi)

- Deux domaines de compétence : le logement et l'énergie. Les conseillers vous informent sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement et sur toutes les questions liées aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.
- Pour tous : particuliers, travailleurs sociaux, collectivités, professionnels, collectivités, ...
- Un conseil de qualité : des juristes spécialisés en droit immobilier et des conseillers experts en énergie sont à votre disposition.



Avant de vous engager,

- consultez les **juristes** de votre ADIL afin de bénéficier gratuitement de conseils neutres et objectifs sur la location, les contrats, les prêts, les aides à l'amélioration de l'habitat, l'habitat indigne, les impayés, la fiscalité / l'investissement locatif, la copropriété / le voisinage, l'urbanisme, les assurances...
- consultez des **conseillers en énergie** qui vont accompagneront gratuitement dans vos projets : la construction, l'isolation thermique et phonique, le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la ventilation, les aides financières, les énergies renouvelables, l'électricité, étude de devis, analyse des factures d'énergie

Permanence 2 vendredis par mois au Point d'Accès au Droit de Vendôme, 37 rue Georges Clémenceau :

- Le 1^{er} vendredi du mois en alternance avec le 3^{ème} vendredi du mois (1 mois sur 2) : 13h30 à 16h15
- Le 2^{ème} vendredi du mois : 13h45 à 16h15

DROIT ET RÉGLEMENTATION

POINT D'ACCÈS AU DROIT

Informations juridiques

- Association départementale d'information sur le logement et Espace info énergie (ADIL – EIE)
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)
- Notaires
- Solidaires pour l'habitat (SO liHA)
- Association des accidentés de la vie (FNATH)
- Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (UDAF)
- UFC Que choisir
- Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Résolution amiable des conflits

Délégué du défenseur des droits

Défense des droits et des libertés individuelles dans le cadre des relations avec les administrations, des droits des enfants, lutte contre les discriminations et respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Conciliateur de justice

Résolution de litiges à l'amiable dans les domaines de la consommation, de voisinage, de locataires/propriétaires, de différends entre personnes...

Contact

Accueil téléphonique et physique :

Marina Louveau, coordinatrice

Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30

Mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

POINT D'ACCÈS AU DROIT DE VENDÔME

37 avenue Georges Clemenceau, 41100 Vendôme

02 54 86 47 77 – pad@territoiresvendomois.fr

POINT d'accès au droit

Accueillir
Écouter
Orienter
Informer

CDAD | CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS
AU DROIT DE LOIR ET CHER



**Les accueils sont gratuits,
anonymes et confidentiels**

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

Un lieu d'accès au droit de proximité située dans le quartier nord de Blois, éloigné des Tribunaux

Un accueil du public en demande d'information juridique avec documentation disponible et un accès informatique permettant d'effectuer des démarches en Ligne

Une présence judiciaire

Créés à l'origine pour assurer une présence judiciaire de proximité dans les quartiers en difficultés et éloignés des tribunaux

Dans le cadre de la prévention de la délinquance

À Blois, la présence judiciaire est assurée à la MJD par le délégué du Procureur et le Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes.

Des permanences d'information juridique : avocats, notaires, juriste en droit de la famille (CIDFF), juriste en droit du travail (SEMAD), UDAF, Conseil général - Vivre autonome 41

Défense des droits, conciliation et médiation : Délégué du Défenseur des droits, conciliateurs de justice, médiatrice familiale

Aide aux démarches: écrivain public, accès libre à un poste informatique connecté à Internet pour effectuer des démarches administratives



Maison de justice et du Droit

3 place Bernard Lorjou 41000 BLOIS

Tél. : 02 54 45 16 16

Contact : mjd-blois@justice.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h15

et de 13h30 à 17h15

MAZANGÉ

Calendrier 2019

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain

Déc. 2018	Janv. 2019	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv 2020
S 1	M 1	V 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1	M 1
D 2	M 2	S 2 A	S 2 A	M 2	J 2	D 2 B	M 2	V 2 A	L 2	M 2	S 2	L 2	J 2
L 3	J 3	D 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3
M 4	V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4 B	L 4	M 4	S 4
M 5	S 5	M 5	M 5	V 5 B	D 5 B	M 5	V 5 A	L 5	J 5 B	S 5	M 5	J 5	D 5 A
J 6 A	D 6 A	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6	L 6
V 7	L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7 A	D 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7 A	M 7
S 8	M 8	V 8 B	V 8 B	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	D 8	M 8	V 8 A	D 8	M 8
D 9	M 9	S 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9 B	L 9	M 9	S 9	L 9	J 9
L 10	J 10	D 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10 B
M 11	V 11 B	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11 A	L 11	M 11	S 11
M 12	S 12	M 12	M 12	V 12 A	D 12 A	M 12	V 12 B	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12
J 13 B	D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13 A	D 13	M 13	V 13 B	L 13
V 14	L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14 A	S 14	L 14	J 14	S 14	M 14
S 15	M 15	V 15 A	V 15 A	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15
D 16	M 16	S 16	S 16	M 16	J 16	D 16 B	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	L 16	J 16
L 17	J 17	D 17	D 17	M 17	V 17 B	L 17	M 17	S 17	M 17	J 17	D 17 B	M 17	V 17 A
M 18	V 18 A	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18 B	L 18	M 18	S 18
M 19	S 19	M 19	M 19	V 19 B	D 19	M 19	V 19 A	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19
J 20 A	D 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20 B	D 20	M 20	V 20	L 20
V 21	L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21 A	D 21	M 21	S 21	L 21	J 21	S 21 A	M 21
S 22	M 22	V 22 B	V 22 B	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22	M 22	V 22 A	D 22	M 22
D 23	M 23	S 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23 B	L 23	M 23	S 23	L 23	J 23
L 24	J 24	D 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24 B
M 25	V 25 B	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25 A	L 25	M 25	S 25
M 26	S 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26 B	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26
J 27	D 27	M 27	M 27	S 27	L 27 A	J 27	S 27	M 27	V 27 A	D 27	M 27	V 27	L 27
V 28	L 28	J 28	J 28	D 28 A	M 28	V 28 B	D 28	M 28	S 28	L 28	J 28	S 28	M 28
S 29	M 29		V 29 A	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29	D 29	M 29	V 29 B	D 29 B	M 29
D 30 B	M 30		S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30 A	L 30	M 30 B	S 30	L 30	J 30 A
L 31	J 31		D 31	V 31			M 31	S 31		J 31		M 31	V 31

Déchetteries / Plateforme Déchets verts

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Morée	9h - 12h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Selommes	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
St Amand Longpré	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
St Ouen*	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Naveil*		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Vendôme*	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Plateforme Déchets Verts	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h30/19h	9h - 12h 14h - 17h30/19h			

* les déchets verts ne sont plus collectés dans les déchetteries de Vendôme, Naveil et St Ouen

Horaires de la plateforme déchets verts :

Hiver : du 1er octobre au 31 mars / Été : du 1er avril au 30 septembre



Tous les mercredi



Les mercredi en

Semaine A



Les bacs doivent être sortis LA VEILLE AU SOIR du jour de la collecte, et rentrés une fois collectés





VOS PLANTATIONS

Distance par rapport à votre limite de propriété :

- 2 m pour les plus de 2 m de hauteur,
- 0,50 m pour les moins de 2 m de hauteur

Dans les lotissements : respectez le cahier des charges

- 1 m 20 sur la voie, 1 m 80, entre les propriétés

Toutes ces plantations doivent être entretenues.

NUISANCES SONORES (Arrêté Préfectoral n°41-2017-07-12-006 du 12/07/2017, titre III : particuliers)

Article 3 : Les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou d'arrosage, etc. ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

MOINS ON FAIT DE BRUIT, MIEUX ON S'ENTEND.

VOS ANIMAUX (Arrêté Préfectoral n°41-2017-07-12-006 du 12/07/2017, titre III : particuliers)

Article 5 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Voici l'adresse où vous pourriez récupérer, **À VOS FRAIS**, vos animaux s'ils étaient pris à errer dans le village :

REFUGE DU VAL DE LOIR PRÉPATOIR 41100 NAVEIL TEL : 02 54 77 23 87

Les **déjections canines** sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation en procédant au ramassage des excréments de leurs animaux.

BRÛLAGE

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie

Les déchets verts doivent être déposés à la plateforme des déchets verts. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

EAU & ASSAINISSEMENT

L'eau est un bien précieux que l'on se doit de préserver.

Ne polluez pas les nappes phréatiques en déversant vos eaux usées dans les puits désaffectés.

Dans le cas d'un **assainissement individuel**, lors d'une demande de permis de construire, une étude du sol doit être fournie.

STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES! Le rejet des lingettes dans le réseau d'**assainissement collectif** engendre une pollution environnementale et des surcoûts collectifs très conséquents (en matériel et entretien) qui se reportent inmanquablement sur la facture de l'utilisateur.



IL FAUT Y PENSER

Vous contactez des entreprises pour effectuer des travaux dans votre propriété. N'oubliez pas de prévoir la livraison, le retour du matériel, sa largeur, son poids ...

Par rapport au chemin à emprunter ; la présence de ligne électrique, de réseau divers ou de galerie, cave pouvant être des obstacles. Les services de la collectivité peuvent vous renseigner.

VOIRIE

Les travaux de traversée de voirie sont soumis à autorisation préalable à faire en mairie 1 mois avant les travaux.

LES VOIES COMMUNALES (plus de 40 km)

Étroites et tortueuses. Empruntez-les avec prudence et au ralenti dans les hameaux ou vivent de plus en plus d'enfants.

- Taillez, régulièrement, tout ce qui pourrait entraver la visibilité.
- Retirez la terre que vos véhicules pourraient y déposer
- En cas de neige ou verglas, il est demandé aux riverains, de dégager leur trottoir.



Tous ces cas, facteurs de risques d'accidents, engagent votre responsabilité pleine et entière.

LES CHEMINS RURAUX (plus de 80 km)



La plupart sont d'une largeur de 6 m ; respectez cette largeur, ainsi que le fossé quand il existe.

Ne pas les traiter, vous pouvez les broyer, les faucher et même enlever l'herbe.

Les arbres les bordant, doivent être régulièrement taillés par leurs propriétaires. Les clôtures en fil de fer barbelé doivent être mises à 50 cm des bornes.

Les fossés doivent être maintenus dans leur largeur avec un minimum de 50 cm d'accotement. Ne pas les traiter, enlever les arbres ou arbustes qui poussent dans le milieu pour ne pas gêner le passage de l'eau.

ENTRETIEN POUR LES RIVERAINS DU LOIR, DU BOULON, ET DU RUISSEAU DE MAZANGE

Chaque riverain est tenu d'entretenir les bords du Loir, du Boulon et du Ruisseau de MAZANGE.

Il est également déconseillé de stocker des matériaux (morceaux de bois ou autre ...) en rive car ces derniers risquent de créer des embâcles.

L'obligation d'entretien des cours d'eau non domaniaux et de leurs berges est régie par l'article L215-14 du Code de l'Environnement : « le propriétaire riverain est tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques ».



SÉCURITÉ

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : composez le 17 ou le 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les modalités de gestion des listes électorales ont évolué au 1er janvier 2019 : les démarches d'inscription des électeurs sont simplifiées. Les électeurs peuvent :

- s'inscrire au plus proche du scrutin. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 ;
- s'inscrire en Mairie ou déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr.

POINT D'ACCUEIL NUMÉRIQUE

Un Point d'accueil numérique de Vendôme est localisé à la Sous-préfecture de Vendôme.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

NUMÉROS UTILES

ADMINISTRATION FISCALE

Centre Des Finances

Tél : 02.54.23.15.15

www.impots.gouv.fr

Cadastre

Tél : 02.54.23.15.30

www.cadastre.gouv.fr

Timbre fiscal électronique

timbres.impots.gouv.fr

Amendes

www.amendes.gouv.fr

Forfait post-stationnement

www.stationnement.gouv.fr



Mazangé www.mazange.fr

ASC Mazangé asc-mazange.asso.fr

Territoires vendômois www.territoiresvendomois.fr

Conseil départemental www.le-loir-et-cher.fr

Préfecture www.loir-et-cher.gouv.fr

Conseil Régional www.regioncentre-valdeloire.fr

Union Européenne www.europa.eu

La loi www.legifrance.gouv.fr

Journal Officiel www.journal-officiel.gouv.fr

Portail du justiciable www.justice.fr

Conciliateur de justice www.cdad41.org

Pré-plainte en ligne www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Journée défense (JDC) www.defense.gouv.fr/jdc

Urssaf www.urssaf.fr

Auto-entrepreneur www.lautoentrepreneur.fr

Pôle emploi www.pole-emploi.fr

Job41 www.job41.fr

Compte activité (CPA) moncompteactivite.gouv.fr

Sécurité sociale www.securite-sociale.fr

Assurance Maladie www.ameli.fr

MSA www.msa-berry-touraine.fr

Dossier médical partagé www.dmp.gouv.fr

Don d'organes www.dondorganes.fr

Les médicaments medicaments.gouv.fr

Allocations Familiales www.caf.fr

Assistants maternelles www.mon-enfant.fr

Retraites www.info-retraite.fr

www.lassuranceretraite.fr

Personnes âgées pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Météo www.meteofrance.com

www.meteo-centre.fr

Qualité de l'air www.ligair.fr

Agence de l'eau agence.eau-loire-bretagne.fr

Sécurité sanitaire www.anses.fr

Le bruit www.bruit.fr

Eco-rénovation www.faire.fr

Comparateur Energie www.energie-info.fr

Info routes www.route41.fr/info-routes

www.bison-fute.gouv.fr

Prix des carburants www.prix-carburants.gouv.fr

SERVICES

Valdem (collecte ordures)

Tél : 02.54.89.41.17

www.valdem.fr

Eau

Tél : 02.44.71.05.50

Dépannages :

02.45.77.00.09

Dépannage électricité

Tél : 09.726.750.41

www.enedis.fr

Prêtre de la Paroisse

Tél : 02.54.86.54.02

La Poste

Tél : 3631

www.laposte.fr/Service-Consommateurs

TRANSPORT

Taxi du Perche

Tél : 02.54.80.89.44

06.08.55.39.91

taxi-du-perche-41.com

Transports à la demande

Tél : 02.18.21.21.63

move-vendomois.fr

Transports du Loir et Cher

Tél : 02.54.58.55.44

www.tlcinfo.net

Gare TGV Vendôme-Villiers

Tél : 02.54.23.50.14

www.oui.sncf

Gare TER Vendôme Centre

Tél : 02.54.23.50.04

www.ter.sncf.com

DÉMARCHES

Administration française

Tél : 3939

service-public.fr

demarches.interieur.gouv.fr

Permis de conduire

ants.gouv.fr



Archives départementales www.culture41.fr

Bibliothèque nationale gallica.bnf.fr

Institut Nationale de l'Audiovisuel www.ina.fr

Films d'archives memoire.ciclic.fr

Musées de France www.photo.rmnm.fr

Données du Loir et Cher www.pilote41.fr

Données de la région data.centrevalldeloire.fr

Données publiques (fr) www.data.gouv.fr

Données publiques (eu) open-data.europa.eu

Insee (recensement) www.insee.fr

Cartographie www.geoportail.gouv.fr

www.openstreetmap.org

Informatique et Libertés www.cnil.fr

Sécurité internet www.internet-signalement.gouv.fr

Infox www.hoaxbuster.com

Télécommunications www.monreseauemobile.fr

jalerte.arcep.fr

www.telecom-infoconso.fr

www.bloctel.gouv.fr

Très haut débit www.francethd.fr

cartefibre.arcep.fr

Télévision TNT HD www.recevoirlatnt.fr

www.matnt.tdf.fr

Radio www.csa.fr/maradiofm

Education www.education.gouv.fr

Métiers et formations www.onisep.fr

Etudiants www.parcoursup.fr

Alternance www.alternance.emploi.gouv.fr

MOOC www.fun-mooc.fr

Associations www.associations.gouv.fr

dataasso.fr

Idées de sorties www.le-petit-vendomois.fr

Tourisme en Vendôme www.vendome-tourisme.fr

www.otsi-montoire.fr

Tourisme en Loir et Cher www.val-de-loire-41.com

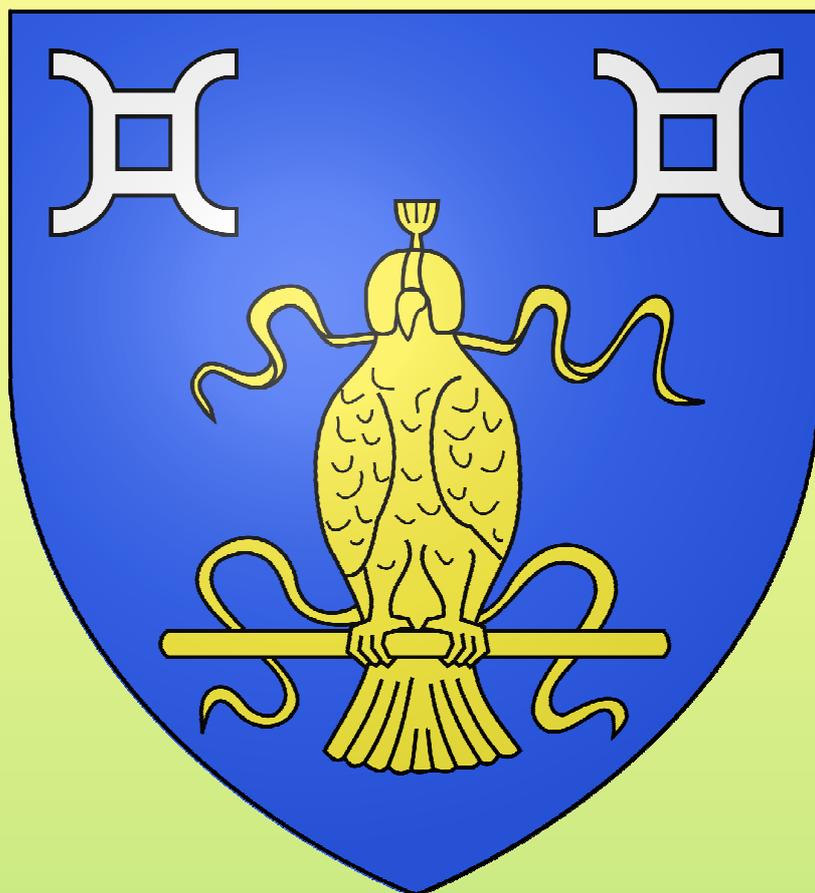
Tourisme en Vallée du Loir www.vallee-du-loir.com

Tourisme en Val de Loire www.valdeloire-france.com

Inventaire Biodiversité 41 obs41.fr

Patrimoine naturel inpn.mnhn.fr

PUBLICITE



EN CAS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE	3237
ANTIPOISON (ANGERS)	02 41 48 21 21
GENDARMERIE	17
HÔPITAL(VENDÔME)	02 54 23 33 33
PHARMACIE (GUÉ DU LOIR)	02 54 72 11 21
GENDARMERIE (MONTAIGNE)	02 54 86 45 10
POMPIERS (VENDÔME)	18
SAMU	15
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN	112